N° 33 – ÉTÉ 1994

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JUN 15 1994
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

MARIAGE □ LA PROSTITUTION DE RUE

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

L'ANNUAIRE DU CANADA 1994

Un ouvrage complet et indispensable sur le Canada

Pour obtenir des renseignements essentiels sur le Canada, consultez *l'Annuaire du Canada*. Inestimable source d'information, l'édition de 1994 est un ouvrage d'une présentation très soignée, attrayant et facile à lire.

***L'Annuaire du Canada* 1994 étudie en profondeur les événements, les tendances et les changements récents. Divisé en 22 chapitres, il répond à vos questions sur presque tous les sujets, depuis la géographie jusqu'à la santé et la banque.**

Voici ce que vous trouverez dans l'édition de 1994 :

- Plus de 700 pages écrites dans un style vif et pleines de renseignements intéressants sur les dimensions sociales, économiques, culturelles et démographiques de la vie canadienne
- 250 tableaux concis et 63 graphiques et diagrammes qui permettent de mettre en perspective l'information statistique
- Remarquables photographies de paysages typiquement canadiens par certains des photographes canadiens les plus illustres
- Courts articles fascinants sur des sujets divers, depuis l'archéologie jusqu'à l'évolution de la situation des cols blancs

Ouvrage de référence de prédilection des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des bibliothécaires et des gens d'affaires, et ce depuis plus de 125 ans, l'*Annuaire du Canada* est celui qu'il faut consulter en premier pour en savoir plus long sur tous les aspects du Canada.

Un volume que vous voudrez conserver longtemps dans votre bibliothèque ou au bureau!

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE EXEMPLAIRE DE L'ANNUAIRE DU CANADA

Vous pouvez vous procurer la version française ou anglaise de l'*Annuaire du Canada* 1994 (no 11-402F au catalogue) au coût de 59,95 $ (supplément de 5,05 $ pour les frais d'expédition et de manutention) au Canada, 72 $ US aux États-Unis et 84 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à Statistique Canada, Division du marketing, Vente et service, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou communiquez avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste qui figure dans la présente publication).

Si vous le préférez, télécopiez votre commande en signalant le **1-613-951-1584** ou téléphonez sans frais au **1-800-267-6677** et portez les frais à votre compte VISA ou MasterCard.

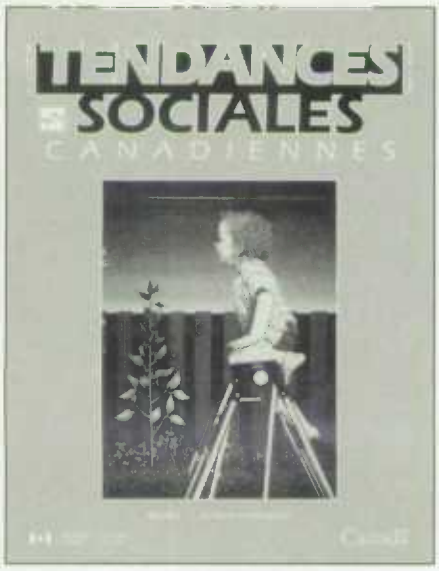

Page de couverture : *Thomas* (1985), huile sur toile, © Horst Guilhauman.

À propos de l'artiste :

Horst Guilhauman est né en Allemagne de l'Ouest en 1936. Il a fait ses études en arts graphiques dans son pays natal. Venu s'établir au Canada en 1967, il y est devenu l'un des principaux représentants du «renouveau romantique». L'artiste excelle dans le genre anecdotique en situant ses personnages dans leur univers intime. Horst Guilhauman vit actuellement à Wolfville, en Nouvelle-Écosse.

TABLE DES MATIÈRES

Nº 33 – ÉTÉ 1994

Le mariage au Canada : évolution des croyances et des comportements, 1600-1990 2
Adaptation de Jillian Oderkirk

Les unions libres : le cas du Québec 8
par Jo-Anne Belliveau, Jillian Oderkirk et Cynthia Silver

Les naissances hors mariage : un choix de plus en plus fréquent 14
par Marilyn Belle et Kevin McQuillan

La prostitution de rue au Canada 18
par Lee Wolff et Dorota Geissel

Opinions des Albertains sur la prostitution de rue 23
par Erin Gibbs Van Brunschot

L'usage des médicaments chez les Canadiens âgés 25
par Michael Bergob

Les comportements en matière de santé : différences entre les provinces 30

Indicateurs sociaux 35

Index cumulatif des articles : voir le numéro d'hiver 1993

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédactrice en chef	Cynthia Silver
Rédactrices	Jo-Anne Belliveau Jillian Oderkirk
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Coordonnateur du marketing	Alex Solis
Réviseure en chef de la version française	Sylvie Blais
Direction artistique	Division de la diffusion, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design Inc.
Illustrations et photos	SuperStock; Canapress Photo Service; Ambrose Afelskie
Comité de revue	E. Boyko, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, M.C. Wolfson
Remerciements	P. Best, J. Dumas, P. Morrison, M.P. Robert, F. Russell, M. Saint-Laurent, N. Turcotte

Tendances sociales canadiennes (nº 11-008F au catalogue; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre responsable de Statistique Canada. Copyright 1994 par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa (Ontario), Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 8,50 $ au Canada, 10 $ US aux États-Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyez les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Division du marketing, Ventes et Service, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Veuillez nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée à la Rédactrice en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 7e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. **Télécopieur : 1-613-951-0387**. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index, Public Affairs Information Service, Inc.** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

Le mariage au Canada

Évolution des croyances et des comportements 1600-1990

Adaptation de Jillian Oderkirk

D'après Jean Dumas, Rapport sur l'état de la population du Canada, 1992, *Statistique Canada, publication nº 91-209F au catalogue* et Jean Dumas et Yves Péron, Mariage et vie conjugale au Canada, *Statistique Canada, publication nº 91-534F au catalogue.*

Des débuts de la colonisation jusqu'aux années 60, pour la plupart des Canadiens, le mariage était une union scellée pour la vie; c'était aussi le seul cadre dans lequel un couple pouvait vivre ensemble et fonder une famille. Les attitudes ont cependant profondément changé ces 25 dernières années. Une minorité importante des couples étant touchée par le divorce, le mariage n'engage plus nécessairement à vie. Par ailleurs, dans toutes les tranches d'âge, un grand nombre de Canadiens ne pensent pas qu'il faut se marier pour vivre avec une autre personne : ils ont choisi de vivre en union libre, parfois de façon temporaire, parfois de façon permanente. Principalement pour cette raison, les naissances hors mariage ne sont pas rares, et la distinction juridique entre naissances légitimes et illégitimes a été abolie.

Bien que ces changements aient eu une incidence sur la stabilité du mariage et sur son caractère exclusif, ils n'ont pas entraîné sa disparition. De fait, la plupart des Canadiens vont probablement se marier, au moins une fois, avant leur 50e anniversaire. Toutefois, si l'on compare la situation aujourd'hui à ce qu'elle était il y a 25 ans, la fréquence du mariage est moins grande, celui-ci survient plus tard et, bien souvent, il ne dure pas assez longtemps pour permettre aux couples d'élever leurs enfants.

Croyances et pratiques Si l'on remonte à ses origines lointaines, l'institution traditionnelle du mariage était un moyen de transmettre des biens, réels ou

symboliques, d'une génération à l'autre. On n'accordait pas beaucoup d'importance à la satisfaction des conjoints, et leur insatisfaction ne justifiait pas la rupture de l'union. À cause de cette vision du mariage, il était pratiquement impossible de divorcer, et l'annulation du mariage était presque la seule façon de mettre fin à celui-ci. C'est seulement lorsque le fondement du mariage reposa sur l'affection entre les conjoints et la satisfaction de ces derniers que le divorce devint possible. Si les conjoints ne trouvaient plus leur bonheur ensemble, ils pouvaient divorcer. Malgré cette possibilité, peu de couples le faisaient. C'est que les familles étaient nombreuses et que les responsabilités des femmes envers leurs enfants limitaient leur accès au marché du travail. La religion, qui considérait le mariage comme une union sacrée, renforçait l'institution du mariage.

L'évolution de la société au cours des quelques dernières décennies a affaibli ces croyances et pratiques séculaires. Le changement le plus lourd de conséquences a probablement été l'apparition de moyens de contraception sûrs et à la portée de tous. Il en a découlé une très forte diminution de la fécondité et de la taille des familles, ce qui a augmenté les chances d'autonomie financière pour les femmes. À partir de ce moment-là, il est devenu plus difficile pour les institutions religieuses de retenir ensemble les couples qui voulaient rompre les liens du mariage. Les pressions de plus en plus fortes pour que soit permise la dissolution légale du mariage ont abouti à l'adoption de lois libéralisant le divorce.

La colonisation : les hommes se mariaient tard et les femmes, tôt Pendant la colonisation du Canada, au XVII^{e} siècle, la plupart des Européens qui venaient s'établir dans ce pays étaient des hommes. À cause du déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes, les femmes se mariaient jeunes et les hommes, dont beaucoup avaient du mal à trouver épouse, se mariaient tard ou pas du tout. Les données pour cette période concernent uniquement la Nouvelle-France.

En Nouvelle-France, on a adopté le mariage catholique et les lois civiles françaises, et les registres de mariage étaient tenus par l'Église. Le divorce était illégal parce que, pour l'Église catholique, le mariage était un sacrement ne pouvant être dissous, pas même après la séparation des corps.

La plupart des premiers colons au Québec étaient des hommes célibataires qui étaient venus comme soldats ou comme travailleurs engagés pour quelques années. Comme ces hommes voulaient se marier et qu'il y avait peu de femmes, Louis XIV, le roi de France, recruta 800 jeunes femmes en âge de se marier et les envoya dans la colonie entre 1663 et 1673. Malgré cette mesure, avant 1700, le nombre d'hommes était encore deux fois supérieur au nombre de femmes. Ce déséquilibre donna lieu à une forte proportion de mariages précoces parmi les femmes nées entre 1640 et 1679. L'âge moyen des femmes au premier mariage était de 20 ans, tandis que celui des hommes était de 28 ans. L'écart s'est réduit pour les personnes nées entre 1700 et 1739. Chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage a augmenté, pour atteindre 23 ans, alors que, chez les hommes, il a légèrement diminué, pour se situer à 27 ans.

Au XIX^{e} siècle, on se mariait tard ou pas du tout Au XIX^{e} siècle, les coutumes des Canadiens, qui venaient pour la plupart de l'Europe occidentale ou septentrionale, reflétaient celles des pays d'origine. Dans le nord et l'ouest de l'Europe, les enfants qui n'étaient pas les héritiers quittaient généralement le foyer familial au moment où ils se mariaient. En revanche, en Europe méridionale et orientale, les enfants mariés continuaient généralement à habiter avec leurs parents.

Pendant toute cette période, le ménage était l'unité de production des biens et services, et il fallait disposer de beaucoup d'argent pour fonder son propre foyer. Pour avoir les moyens de se marier, les jeunes gens dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe étaient souvent obligés de travailler pendant plusieurs années. Par conséquent, soit ils se mariaient tard, soit ils restaient célibataires.

Selon les chiffres du recensement pour le Canada, l'âge moyen au mariage tant des hommes que des femmes était élevé au XIX^{e} siècle. Par exemple, chez les personnes nées entre 1821 et 1830[1], il était de 26 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes. Chez les personnes nées 40 ans plus tard, soit entre 1861 et 1870, cet âge était passé à 29 ans pour les hommes et à 26 ans pour les femmes.

Moins d'hommes et de femmes nés pendant la deuxième moitié du XIX^{e} siècle se sont mariés que dans les générations précédentes. La proportion d'hommes encore célibataires à 50 ans a augmenté, pour passer de 10 % parmi les hommes nés entre 1826 et 1845 à un sommet de 15 % parmi ceux nés entre 1861 et 1865. Chez les hommes nés pendant le reste du XIX^{e} siècle, la proportion de célibataires a fluctué entre 13 % et 14 %. On a observé une tendance semblable chez les femmes, la proportion de femmes encore célibataires à 50 ans passant d'un peu moins de 11 % pour les femmes nées avant 1846 à 12 % pour celles nées entre 1851 et 1870. Chez les femmes nées pendant le reste du XIX^{e} siècle, cette proportion se situait autour de 11 %.

Impossible de divorcer en Ontario et au Québec au XIX^{e} siècle Avant la Confédération, le droit civil anglais, qui reconnaissait les mariages religieux de même que les mariages civils contractés devant une autorité publique, fut adopté dans toutes les provinces à l'exception du Québec. Selon le droit civil anglais, la cohabitation entre deux personnes non mariées était considérée comme une union de fait si la relation était stable ou que des enfants en étaient issus. De telles unions étaient toutefois plutôt rares, car la plupart des couples choisissaient de se marier. Les colonies étaient libres d'adopter les lois anglaises relatives au divorce, mais seules le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse l'ont fait avant la Confédération. Au Québec, province qui conserva son propre code civil en vertu de l'*Acte de Québec* de 1774, le divorce n'était pas légal.

Les auteurs de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867, qui créa la Confédération, respectèrent la diversité régionale pour ce qui est des lois relatives au mariage. Les législatures provinciales furent reconnues seules compétentes en matière de célébration des mariages, d'annulation des mariages, de séparation légale et de définition des effets civils de l'union. La compétence en matière de divorce fut partagée entre le Parlement fédéral, seul à légiférer, et les législatures provinciales, seules à habiliter les tribunaux provinciaux à prononcer les divorces. Le Québec et l'Ontario n'accordèrent pas un tel pouvoir à leur tribunaux, de sorte qu'il était impossible d'obtenir le divorce dans les deux provinces les plus peuplées du Canada.

La conscription pour la Deuxième Guerre mondiale donne lieu à des mariages précoces Comme les Canadiens nés au début du XIX^{e} siècle, ceux qui sont nés au début du XX^{e} siècle se

1. L'âge moyen au premier mariage d'une cohorte de naissance tient compte uniquement des personnes mariées avant l'âge de 50 ans.

mariaient généralement tard, et beaucoup ne se sont pas mariés du tout : plus d'un sur 10 était encore célibataire à 50 ans. La situation économique difficile du début des années 30 est un des facteurs qui ont fait qu'un grand nombre de mariages ont été remis à plus tard. Parmi les Canadiens nés entre 1906 et 1914, l'âge moyen au premier mariage était de 28 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes.

La Deuxième Guerre mondiale a causé une hausse du nombre de mariages, et des sommets ont été atteints en 1940, en 1941 et en 1942. Le Canada est entré en guerre en 1939, mais, à cause de son éloignement des champs de bataille, n'a envoyé au début que des militaires de carrière et des volontaires. La conscription a fait l'objet d'un grand débat et n'a été décidée qu'à la suite du référendum de 1942. Pendant la période d'incertitude, la possibilité d'être appelé a fortement incité les jeunes hommes célibataires à se marier, car autrement ils seraient les premiers mobilisés. Parmi les personnes nées pendant la deuxième moitié des années 10 et au début des années 20, l'âge moyen au premier mariage a diminué pour se situer à 27 ans chez les hommes et à 24 ans chez les femmes.

Le mariage est plus précoce et universel du milieu des années 40 jusqu'en 1970 Les générations qui se sont mariées après la Deuxième Guerre mondiale – du milieu des années 40 jusqu'aux années 60 – ne l'ont pas fait en relativement plus grand nombre que les générations antérieures, mais à un âge de plus en plus jeune. L'âge moyen au premier mariage chez les hommes est passé de 26 ans chez ceux qui étaient nés entre 1924 et 1929 à 25 ans chez ceux qui étaient nés entre 1930 et 1938. Chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage est passé de 23 ans chez celles nées entre 1924 et 1932 à 22 ans chez celles nées entre 1933 et 1938. En outre, la proportion de personnes qui étaient encore célibataires à 50 ans a chuté à moins de 5 % chez celles nées pendant les années 30.

Les personnes nées pendant les années 40 sont également très nombreuses à s'être mariées. En 1988, seulement 5 % des personnes nées entre 1939 et 1943 ne s'étaient pas encore mariées arrivées à l'âge de 45 ans, et 8 % seulement de celles nées entre 1944 et 1948 ne s'étaient pas encore mariées arrivées à l'âge de 40 ans.

Depuis 1973, le mariage est moins courant et survient plus tard C'est seulement en 1973 que les taux de nuptialité chez les célibataires ont commencé à diminuer de façon significative et continue, pour se situer dans les années 80 et 90 à des niveaux comparables à ceux des pires années de la crise des années 30. À cette baisse a correspondu une augmentation de la proportion de jeunes célibataires, laquelle a également atteint ou dépassé les niveaux des années 30.

Aujourd'hui, les premiers mariages non seulement sont-ils moins fréquents, mais ils sont en outre célébrés plus tard. En 1992, l'âge moyen au premier mariage était de 29 ans chez les hommes et de 27 ans chez les femmes. Cela représente, pour les deux sexes, une augmentation de trois ans par rapport à 1989 et de quatre ans par rapport à 1980. En comparaison, pendant les années 60 et la majeure partie des années 70, l'âge moyen au premier mariage s'était maintenu autour de 25 ans chez les hommes et de 23 ans chez les femmes.

Selon la propension à se marier observée au Canada en 1990, on prévoit que seulement 631 hommes pour 1 000 et 674 femmes pour 1 000 se marieront au moins une fois avant l'âge de 50 ans.

Âge moyen au premier mariage, 1921-1992 TSC

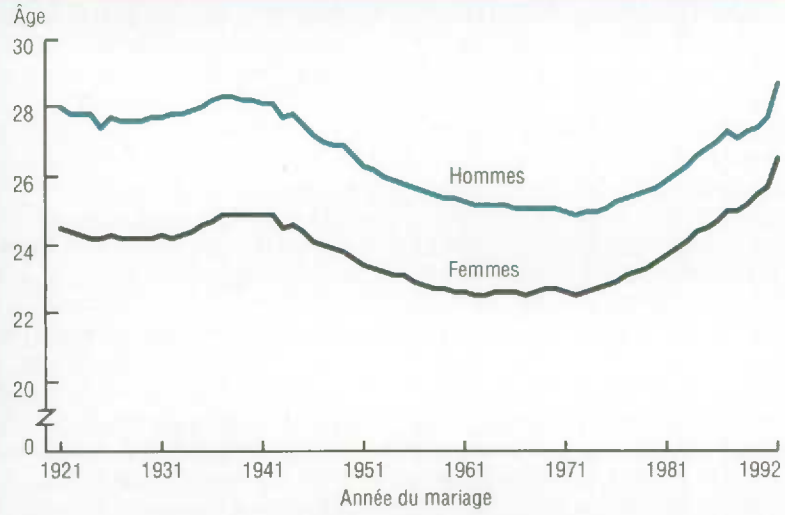

Source : Statistique Canada, publication nº 91-534F au catalogue.

Différence d'âge entre les époux, selon l'âge de l'homme au mariage[1], 1987 TSC

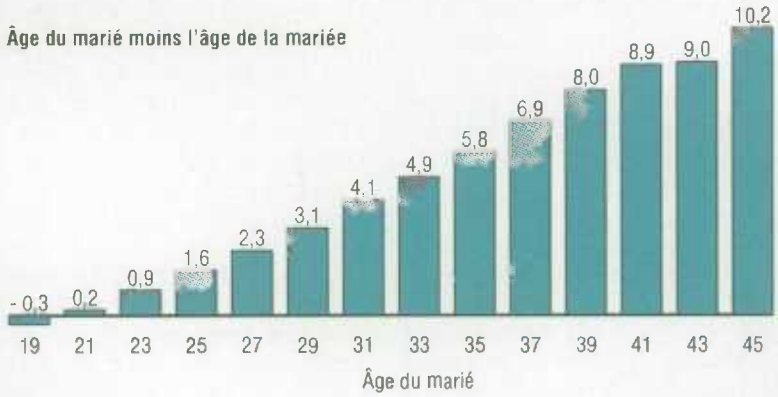

1. Seuls les mariages entre célibataires sont pris en compte.
Source : Statistique Canada, publication nº 91-534F au catalogue.

À titre de comparaison, de 1939 à 1972, les indices synthétiques de nuptialité des célibataires ont été supérieurs à 900 pour 1 000 tant chez les hommes que chez les femmes. Depuis le début des années 70, les indices synthétiques de nuptialité sont tombés en deçà de 900 pour 1 000, pour se situer à moins de 700 pour 1 000 en 1980. C'est la première fois depuis la crise des années 30 que les taux de nuptialité ont été si faibles.

L'indice synthétique de nuptialité pour 1990 variait selon la région du Canada, l'Ontario et le Québec se démarquant particulièrement. L'Ontario semble être une région plus traditionnelle que les autres provinces et territoires, les indices synthétiques de nuptialité y étant les plus élevés. En 1990, on prévoyait que 725 hommes pour 1 000 et 769 femmes pour 1 000 se marieraient au moins une fois avant l'âge de 50 ans. Au Québec, par contre, les indices synthétiques de nuptialité étaient les plus faibles au pays, exception faite des Territoires du Nord-Ouest : 438 hommes pour 1 000 et 481 femmes pour 1 000. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où se trouve une forte population autochtone dans laquelle il a toujours été moins courant de se marier légalement, on s'attendait en 1990 à ce que seulement 363 hommes pour 1 000 et 372 femmes pour 1 000 se marient au moins une fois avant l'âge de 50 ans.

Libéralisation des lois sur le divorce en 1968 La séparation légale et l'annulation du mariage sont prévus dans le *Code civil* canadien et sont acceptés depuis des siècles par les églises chrétiennes, dont l'Église catholique. Jusqu'au XX^{e} siècle, c'étaient, dans la plupart des provinces, les deux seuls recours des couples mariés. Les tribunaux provinciaux ne sont habilités à prononcer le divorce que depuis 1930 en Ontario, 1945 à l'Île-du-Prince-Édouard et 1968 au Québec et à Terre-Neuve. Auparavant, il était possible de présenter des demandes de divorce au Parlement fédéral, mais peu de gens le faisaient. Les lois en vigueur étaient très restrictives et, en général, le divorce n'était accordé que sur preuve d'adultère.

C'est seulement après l'adoption de la *Loi sur le divorce* de 1968 que celui-ci est devenu vraiment possible dans toutes les provinces. Cette loi était innovatrice parce qu'elle reconnaissait qu'une séparation durable était un motif valable de divorce. Pour présenter une demande de divorce, le requérant devait être séparé de son conjoint depuis trois ans si c'était ce dernier qui l'avait abandonné et depuis cinq ans si c'était lui qui avait quitté le domicile conjugal.

Les couples qui étaient séparés au moment de l'adoption de la loi ont été les premiers à profiter de cette disposition. C'est en raison d'eux que le nombre de divorces a plus que doublé entre 1968 (11 300) et 1970 (29 800). Quant aux autres couples, les premiers divorces qui leur ont été accordés pour ces nouveaux motifs ne l'ont été qu'en juillet 1971. Après cela, le nombre de divorces a grimpé, passant de 32 400 en 1972 à 54 200 en 1976.

La nouvelle *Loi sur le divorce*, qui est entrée en vigueur au printemps de 1986, a donné lieu à une augmentation du nombre de divorces entre 1986 et 1987. Aux termes de cette loi, la durée minimum de la période de séparation justifiant le divorce était ramenée à un an. La diminution du nombre de divorces enregistrés en 1984 et 1985 porte à croire que certains couples, sachant qu'une nouvelle loi allait être adoptée, ont attendu qu'elle le soit avant de présenter leur demande. À la fin des années 80, le nombre de divorces a atteint un sommet de 90 900 en 1987, avant de tomber à 78 200 en 1990.

Légalement, un mariage peut être dissous s'il y a décès d'un des conjoints, divorce ou annulation. Depuis 1980, la proportion de mariages légitimes dissous par le divorce a connu une augmentation spectaculaire, de sorte que le divorce est rapidement en train de devenir un facteur de dissolution des mariages presque aussi important que le décès d'un des conjoints. Le divorce, qui était à l'origine de seulement 2 % des mariages dissous entre les deux guerres mondiales, en expliquait 9 % et 12 % respectivement pendant les années 50 et 60. La proportion de mariages dissous par un divorce a grimpé à 28 % au début des années 70 et a atteint 42 % en 1990.

La hausse des taux de divortialité entraîne l'augmentation du nombre de remariages Depuis la fin des années 60, le divorce est devenu plus répandu et les taux de divortialité ont augmenté de façon marquée. En 1990, on estimait que 3 800 mariages sur 10 000 se solderaient par un divorce en moins de 25 ans, soit près de trois fois plus qu'en 1969 (où le taux était de 1 400 pour 10 000). Par conséquent, le nombre annuel de personnes susceptibles de se remarier s'est accru considérablement, sachant que chaque divorce augmente de deux le nombre de candidats au mariage, tandis que le décès d'un conjoint signifie l'ajout que d'une personne à ce dernier nombre.

Contrairement à la plupart des veufs, un bon nombre des divorcés susceptibles de se remarier sont encore à un âge où les chances de trouver un nouveau conjoint sont élevées. Cet afflux continu de jeunes gens mariables a engendré une forte hausse du nombre annuel de remariages depuis les années 60. Parallèlement, le nombre de premiers mariages entre célibataires a chuté, en partie parce que le nombre de célibataires épousant une

Proportion de mariages où au moins un des époux avait déjà été marié, 1921-1988

TSC

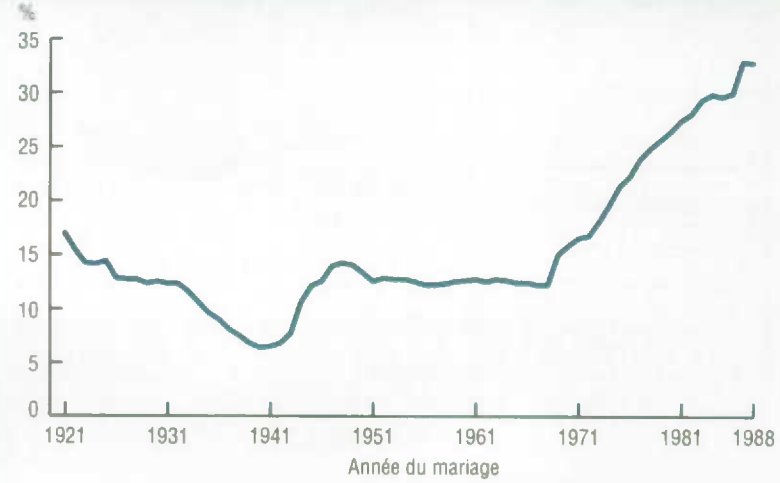

Source : Statistique Canada, publication nº 91-534F au catalogue.

personne divorcée a augmenté et en partie parce que beaucoup de célibataires vivent en union libre.

Jusqu'en 1968, plus de 90 % des hommes et des femmes qui se mariaient étaient célibataires et la proportion des divorcés était inférieure à 5 %. Depuis, la proportion de nouveaux mariés qui étaient célibataires avant de se marier diminue régulièrement aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En 1988, environ 75 % des hommes et des femmes étaient célibataires au moment où ils se sont mariés, tandis qu'environ 20 % étaient divorcés. Si l'on compte ensemble les veufs et les divorcés, dans un tiers des mariages célébrés en 1988, au moins un des deux conjoints se remariait.

Les mariages précoces sont les plus instables Les mariages entre adolescents ont le plus de chances de prendre fin par un divorce. De 1976 à 1987, le taux annuel de divortialité pour 10 000 premiers mariages mettant en jeu des hommes qui étaient âgés de 15 à 19 ans au moment de contracter cette union était supérieur à 5 000 chaque année sauf en 1985, où ce taux avait été de 4 700[2]. De même, le taux de divortialité pour 10 000 femmes qui s'étaient mariées alors qu'elles avaient entre 15 et 19 ans était supérieur à 4 000 chaque année de cette période. En revanche, les taux de divortialité pour les personnes qui avaient 25 ans et plus au moment où elles s'étaient mariées pour la première fois étaient beaucoup plus faibles. De 1976 à 1987, le nombre annuel de divorces pour 10 000 premiers mariages contractés par des personnes âgées de 25 ans et plus était chaque année inférieur à 4 000 chez les hommes et à 3 500 chez les femmes.

Les mariages mettant en jeu des femmes divorcées sont généralement plus instables que les mariages mettant en jeu des célibataires ou des hommes divorcés. La raison en est peut-être que les femmes divorcées ont souvent la garde des enfants issus de leurs mariages antérieurs. En 1985, on a enregistré 1 600 divorces pour 10 000 mariages entre une divorcée et un célibataire et 1 500 divorces pour 10 000 mariages entre une divorcée et un divorcé. En revanche, le taux de divortialité était de 1 300 pour 10 000 mariages entre un divorcé et une célibataire, soit le même taux que pour les couples où les deux conjoints étaient célibataires au moment de leur mariage.

Taux de divortialité des premiers mariages, selon l'âge au mariage, 1976-1987 TSC

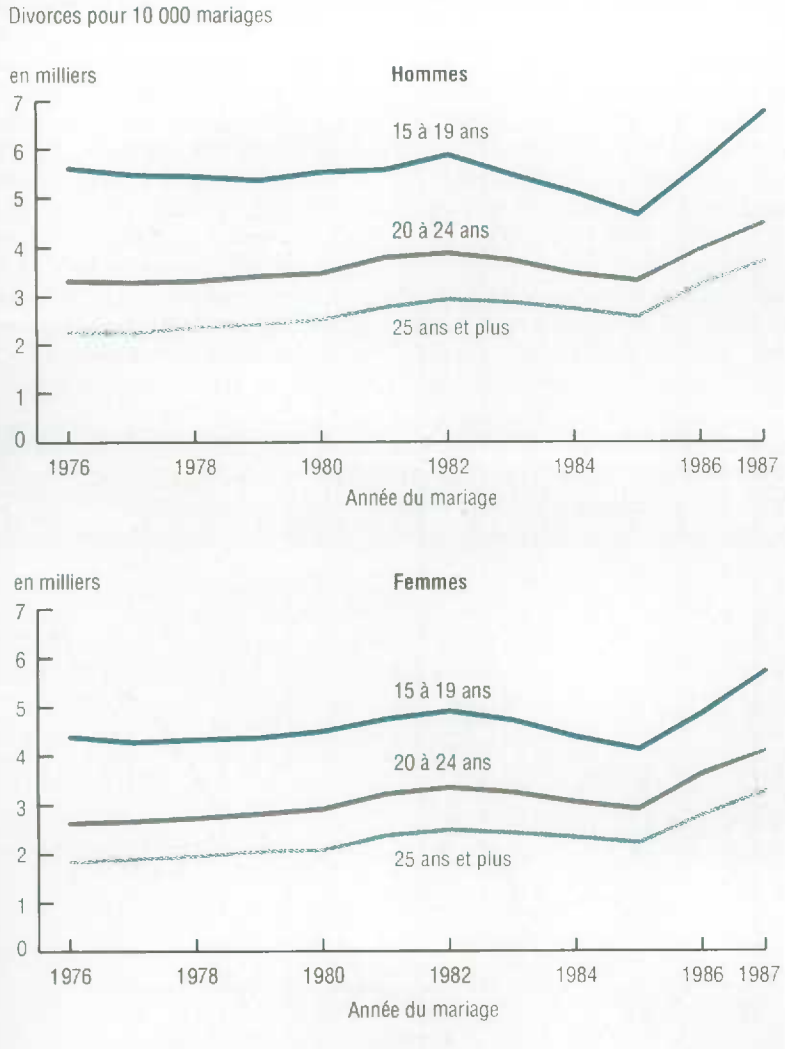

Source : Statistique Canada, publication nº 91-534F au catalogue.

La cohabitation avant le mariage Pendant trois siècles, les Canadiens ont pensé qu'il fallait se marier pour établir une relation conjugale, et par conséquent le premier mariage coïncidait avec la formation de la première union. Toutefois, d'une génération née après la Deuxième Guerre mondiale à l'autre, le mariage est devenu de moins en moins associé aux premières expériences conjugales.

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) réalisée en 1990, les personnes nées juste avant ou pendant la Deuxième Guerre mondiale ont été les dernières à presque toutes se marier avant de vivre ensemble. Chez les personnes âgées de 45 à 54 ans en 1990, seulement 5 % des hommes et 2 % des femmes avaient vécu en union libre avant de se marier ou avant l'âge de 30 ans. La génération suivante, celle des personnes nées entre 1946 et 1955 – donc des premiers membres du baby-boom –, a atteint l'âge de se marier au moment où les moyens de contraception modernes devenaient accessibles à tous. Dans cette génération, 19 % des hommes et 16 % des femmes avaient vécu en union libre avant de se marier ou avant l'âge de 30 ans. La cohabitation hors mariage est devenue encore plus répandue dans les générations suivantes. Chez les personnes nées entre 1956 et 1960, 40 % des hommes et 36 % des femmes avaient vécu en union libre avant de se marier

ou avant l'âge de 30 ans. On s'attend à ce que ces proportions soient encore plus élevées pour les personnes nées pendant les années 60, dont beaucoup préfèrent l'union libre au mariage pour ce qui est du début de leur vie conjugale.

Toujours selon l'ESG, l'union libre est souvent le prélude au mariage. Un peu plus de la moitié des couples qui ont commencé àvivre en union libre pendant les années 70 se sont ensuite mariés ensemble. Quant aux couples formés pendant la première moitié des années 80, plus de 40 % avaient légitimé leur union au moment de l'enquête (42 % des hommes et 46 % des femmes). On peut supposer que beaucoup de couples, au moment où ils commencent à vivre maritalement, projettent déjà de se marier ou entrevoient la possibilité de le faire.

La plupart des personnes qui avaient déclaré avoir vécu en union libre à titre de première expérience de vie de couple ne vivaient plus ainsi en 1990; elles avaient épousé soit leur conjoint de fait, soit une autre personne. C'était le cas de 75 % des personnes qui avaient commencé à vivre en union libre pendant les années 70. Chez les personnes qui en avaient fait autant pendant la première moitié des années 80, la proportion de celles qui étaient mariées au moment de l'enquête était plus faible (51 % des hommes et 59 % des femmes), mais elle pourrait augmenter avec le temps.

En outre, la plupart des premières unions libres aboutissent assez rapidement à un mariage ou à une séparation. Chez les personnes qui avaient commencé à vivre en couple pour la première fois entre 1980 et 1984, seulement 16 % des hommes et 12 % des femmes vivaient encore maritalement avec leur premier conjoint de fait en 1990. La proportion correspondante était encore plus faible en ce qui concerne les premières unions formées avant 1980.

Proportion de Canadiens ayant vécu ensemble avant de se marier, 1990

TSC

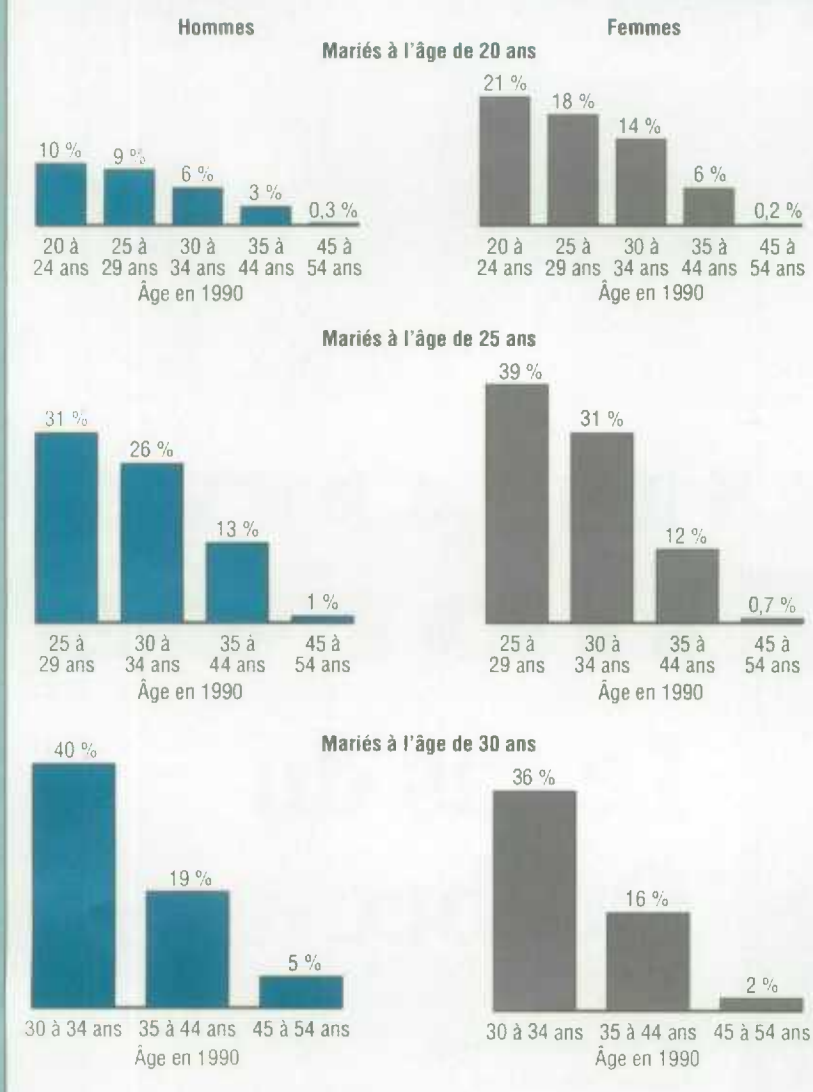

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1990

Les tendances futures sont incertaines

Après trois siècles de stabilité relative, l'institution du mariage est en pleine mutation depuis les années 70, et son avenir est incertain. Les couples qui décident de vivre ensemble se sentent moins obligés qu'avant de se marier, et ne le font pratiquement plus au début de leur union. Le mariage semble également être de plus en plus précaire, les ruptures survenant plus fréquemment et avec plus de facilité. Néanmoins, il semble que la plupart des célibataires qui vivent en union libre finissent par se marier, et beaucoup de divorcés se remarient.

La plus grande instabilité du mariage, conjuguée à la baisse de la fécondité, a plusieurs conséquences pour la société. De plus en plus d'adultes alternent entre vivre en couple et vivre seuls, et il se fait moins d'enfants. Un nombre croissant de couples préfèrent au mariage une entente conclue en privé – l'union libre – dont l'un ou l'autre des conjoints peut à tout moment remettre en question les conditions sans encourir de sanction sociale. Enfin, le nombre d'enfants issus d'unions de fait va en augmentant, de sorte que les indices de divortialité sous-estiment de plus en plus les ruptures d'unions et la formation de familles monoparentales.

2. Le taux annuel de divortialité prend en compte les divorces qui ont mis fin à des mariages ayant duré jusqu'à 25 ans (soit 90 % des divorces).

Jillian Oderkirk est rédactrice à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

1994 International Year of the Family
Année internationale de la famille

les unions libres

Le cas du Québec

Partout au Canada, les gens qui décident de vivre en couple choisissent de plus en plus souvent de le faire en dehors du lien juridique traditionnel du mariage. Cette croissance de l'union libre est cependant beaucoup plus prononcée au Québec que dans les autres provinces. En 1991, la proportion de couples qui vivaient en union libre au Québec était deux fois plus élevée que dans les autres provinces, indépendamment de l'âge des partenaires formant les unions libres ou du fait qu'ils avaient ou non des enfants.

par Jo-Anne Belliveau, Jillian Oderkirk et Cynthia Silver

La croissance du nombre d'unions libres témoigne de l'évolution des attitudes sociales à l'égard du rôle des institutions sociales et religieuses dans le choix du mode de vie conjugale des couples et dans la vie familiale. Cela est peut-être particulièrement vrai au Québec, où l'institution du mariage a été fortement influencée par l'Église catholique romaine pendant la plus grande partie de l'histoire de cette province. La décision de vivre en union libre reflète aussi les besoins et les préoccupations des personnes. Certains couples peuvent choisir ce mode de vie conjugale pour profiter des avantages qu'offre le partage des frais de subsistance tout en évitant les complications que comporte le mariage du point de vue émotif, juridique et financier. D'autres peuvent opter pour l'union libre afin de déterminer s'ils ont des caractères compatibles avant de s'unir par le lien juridique du mariage. D'autres encore peuvent penser qu'il n'est pas nécessaire de se marier pour avoir une relation durable et élever des enfants.

En 1991, 1,45 million de Canadiens vivaient en union libre En 1991, 1,45 million de Canadiens vivaient en union libre, chiffre qui représente une hausse de près de 50 % par rapport aux 974 000 de 1986 et environ le double du chiffre de 1981, qui était de 713 000. Pendant cette décennie, toutefois, la progression a été beaucoup plus rapide au Québec que partout ailleurs au Canada. Dans cette province, le nombre de personnes qui vivaient en union libre a augmenté de 154 %, pour atteindre 614 000 en 1991; dans le reste du pays, la hausse a été de 76 %. Il s'ensuit que 42 % des Canadiens vivant en union libre en 1991 étaient des résidents du Québec, alors que le quart seulement de la population adulte du pays habitait cette province.

La proportion de familles de couples en union libre est passée de 6 % en 1981 à 7 % en 1986, pour atteindre 10 % en 1991. Pendant la même période, la proportion de familles de couples mariés est passée de 83 % à 77 %, tandis que la proportion de familles monoparentales passait de 11 % à 13 %. Ici encore, le changement a été beaucoup plus marqué au Québec qu'ailleurs au pays. Dans cette province, les familles de couples en union libre représentaient 16 % des familles en 1991, soit plus du double du chiffre de 1981 (7 %). Dans le reste du Canada, la proportion de ces familles, de 5 % au début de la période, n'avait atteint que 8 % en 1991.

Croissance rapide des unions libres depuis 1981 au Québec En 1991, la proportion des couples[1] ayant ou non des enfants qui, au Québec, vivaient en union libre était de 19 %, soit plus du double de la proportion observée dans l'ensemble des autres provinces (9 %). Cette année-là, les proportions observées dans les provinces variaient de 7 % et 8 %, respectivement, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, à 10 % et 11 %, respectivement, en Alberta et en Colombie-Britannique.

L'écart marqué entre le Québec et les autres provinces dans la proportion de couples vivant en union libre est un phénomène récent. En 1981, la proportion de couples qui, au Québec, avaient choisi l'union libre n'était que de 8 %, donc de seulement deux points supérieure à la proportion observée dans les autres provinces (6 %). Cette année-là, la proportion d'unions libres était la même en Alberta et en Colombie-Britannique qu'au Québec.

Au Québec, la proportion de couples ayant des enfants qui vivaient en union libre a plus que triplé entre 1981 et 1991, passant de 4 % à 14 %. Dans les autres provinces, cette proportion a doublé pendant la même période, passant de 3 % à 6 %. Parmi les couples sans enfants, la proportion d'unions libres a presque doublé au Québec, passant de 26 % à 48 % entre 1981 et 1991, tandis que dans les autres provinces elle passait de 17 % à 24 %.

Au Québec, près des deux tiers des jeunes couples sans enfants vivaient en union libre Au Québec, 61 % des couples sans enfants où la femme avait moins de 35 ans vivaient en union libre en 1991. Cette proportion était presque deux fois plus élevée que dans les autres provinces (32 %). Les couples plus âgés sans enfants étaient proportionnellement moins nombreux à vivre en union libre que les plus jeunes, mais les proportions d'unions libres étaient plus fortes dans tous les groupes d'âge au Québec que dans les autres provinces. Par exemple, parmi les couples sans enfants où la femme avait de 45 à 54 ans, 24 % vivaient en union libre au Québec, comparativement à 11 % dans les autres provinces.

Les familles de couples en union libre avaient moins d'enfants et ces derniers étaient plus jeunes Dans l'ensemble des provinces, les couples vivant en union libre étaient proportionnellement moins nombreux que les couples mariés à avoir des enfants. Depuis 1981, cependant, il y a eu une augmentation de la proportion de couples vivant en union libre qui ont des enfants. En 1991, 41 % des couples vivant en union libre avaient des enfants à la maison, alors que ce chiffre était de 34 % en 1981. La proportion de couples mariés qui avaient des enfants à la maison a au contraire baissé, passant de 66 % à 62 % entre 1981 et 1991. La hausse de la proportion de couples vivant en union libre

1. Ensemble des couples comprenant les couples mariés et ceux qui vivent en union libre. Dans les publications de Statistique Canada, ces couples sont appelés «familles époux-épouse».

Proportion de couples[1] vivant en union libre, selon la province, 1981 et 1991

TSC

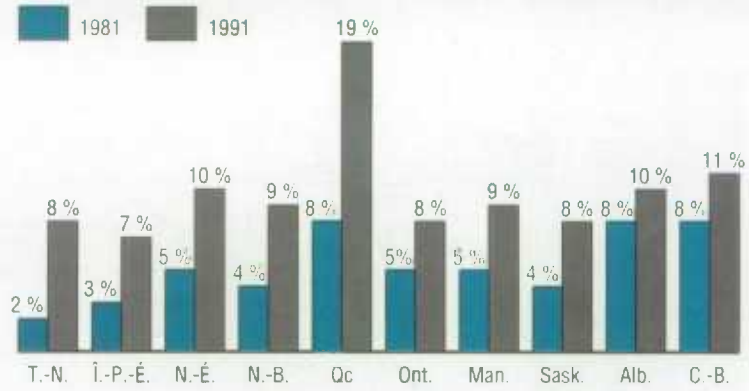

1. Ensemble des couples comprenant les couples mariés et ceux qui vivent en union libre, ayant ou non des enfants.
Source : Statistique Canada, publications nos 93-312 et 93-320 au catalogue.

Proportion de couples[1] vivant en union libre, Québec et ensemble des autres provinces, 1981 et 1991

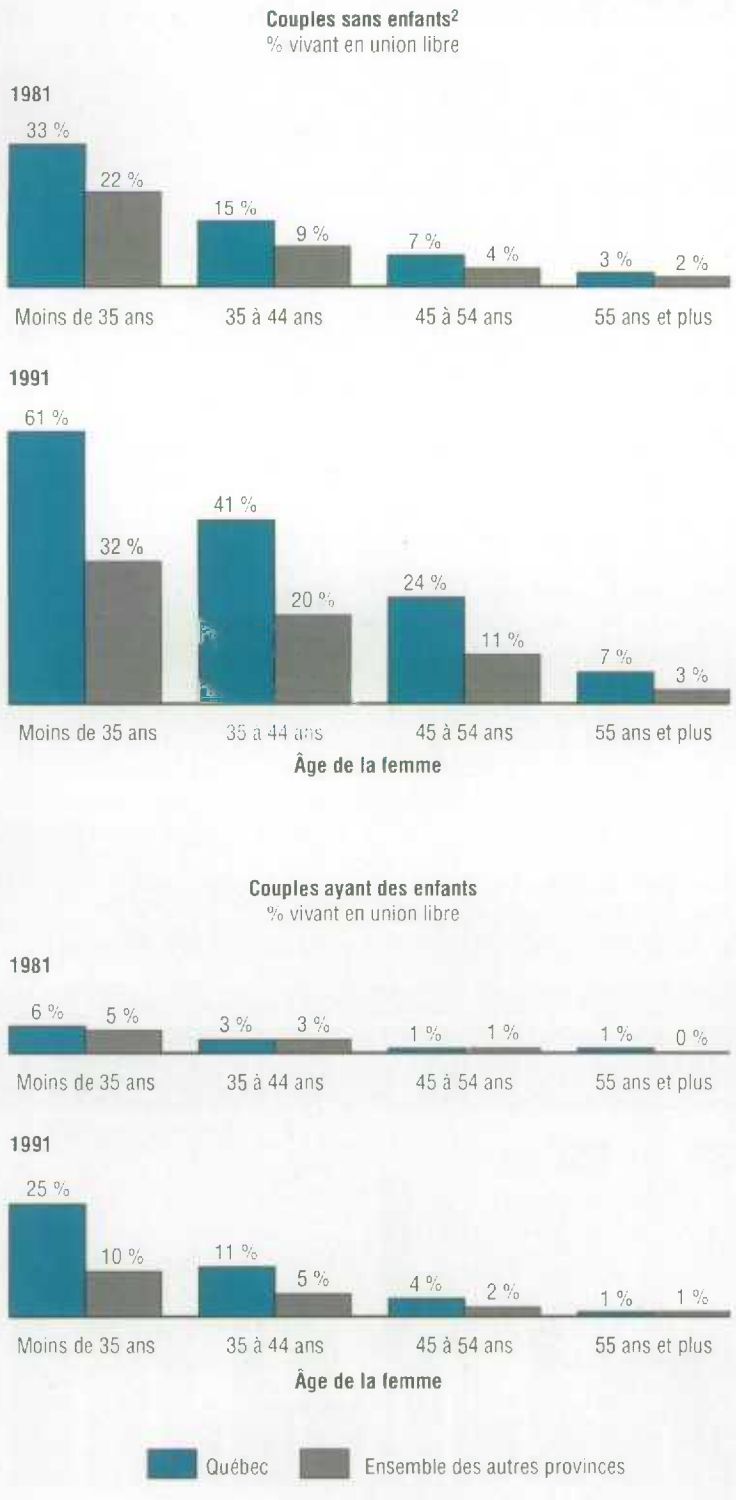

1. Ensemble des couples comprenant les couples mariés et ceux qui vivent en union libre.
2. Ne comprend que les couples n'ayant pas encore eu d'enfants.

Source : Statistique Canada, publication nº 93-320 au catalogue.

qui ont des enfants s'explique, au moins en partie, par le fait qu'un plus grand nombre de ces couples ont décidé d'avoir des enfants. Un autre facteur déterminant est la croissance de la proportion de personnes plus âgées qui vivent en union libre et qui peuvent avoir des enfants issus d'une précédente union.

Les familles de couples en union libre ont de façon générale moins d'enfants à la maison que les familles de couples mariés. En 1991, 54 % des couples en union libre ayant des enfants n'en avaient qu'un seul, comparativement à 35 % des couples mariés ayant des enfants. En outre, parmi les couples ayant des enfants, seulement 13 % des couples en union libre en avaient trois et plus, comparativement à 21 % des couples mariés.

En 1991, parmi les couples ayant des enfants, ceux qui vivaient en union libre étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux (54 %) que les couples mariés (34 %) à avoir au moins un enfant de moins de six ans. De plus, seulement 13 % des couples vivant en union libre avaient des enfants de 18 ans et plus, comparativement à 34 % des couples mariés. Cela s'explique principalement par le fait que la proportion d'unions libres est beaucoup plus grande parmi les jeunes adultes que chez les personnes plus âgées.

La proportion de couples vivant en union libre qui avaient des enfants à la maison était plus grande au Québec et dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, et le même phénomène s'observait pour les couples mariés. La proportion de couples vivant en union libre qui avaient au moins un enfant variait de 52 %, à Terre-Neuve, à 37 %, en Colombie-Britannique.

Le Québec et la Saskatchewan sont les provinces où les couples vivant en union libre qui avaient des enfants étaient proportionnellement le plus nombreux à avoir au moins un enfant de moins de six ans (60 % dans les deux cas). Par contraste, la proportion de ces couples qui avaient des enfants de cet âge était de 44 % en Ontario, de 48 % en Nouvelle-Écosse et de 49 % en Colombie-Britannique.

Au Québec, le quart des jeunes couples ayant des enfants vivaient en union libre Au Québec, 25 % des couples ayant des enfants où la femme avait moins de 35 ans vivaient en union libre en 1991. À l'extérieur du Québec, seulement 10 % des couples ayant ces caractéristiques vivaient en union libre cette année-là. Au Québec également, 11 % des couples ayant des enfants où la

Les unions libres dominent au Québec et dans le nord du Canada

TSC

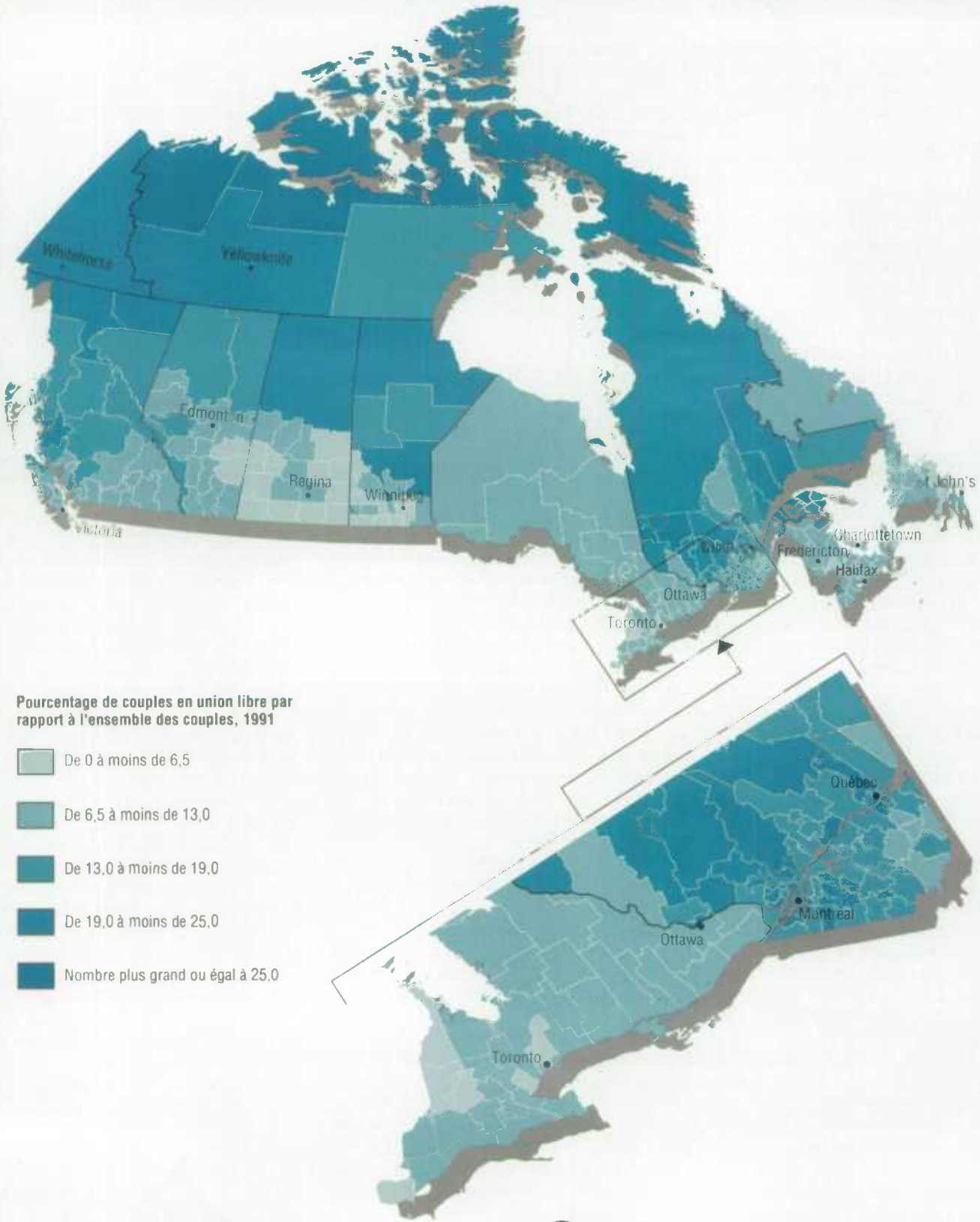

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1991. Données selon les divisions de recensement tirées de la version de 1993 du didacticiel E-Stat.

Cartographie réalisée par le Service d'information de l'Atlas national, Centre canadien de cartographie, Ressources naturelles Canada.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

C'est dans les deux territoires qu'il y a le plus d'unions libres Le phénomène de l'union libre progresse rapidement dans la population relativement peu nombreuse des deux territoires. En 1991, la proportion de couples qui vivaient en union libre était de 27 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 23 % au Yukon. Ces proportions étaient beaucoup faibles en 1981 : de 13 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 17 % au Yukon. Ces deux années, cependant, les proportions d'unions libres étaient plus fortes dans ces territoires qu'ailleurs au Canada. Les pourcentages plus élevés d'unions libres dans les deux territoires s'expliquent, au moins en partie, par la plus forte proportion d'autochtones dans leur population, la formation d'unions en dehors du lien juridique du mariage étant ancienne chez ces derniers[1].

Les couples qui vivent en union libre dans les régions du Nord sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la plupart des provinces à avoir des enfants et à avoir des familles nombreuses. En 1991, 65 % des couples vivant en union libre dans les Territoires du Nord-Ouest et 48 % de ceux du Yukon avaient des enfants à la maison. La moyenne nationale était de 42 %.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, parmi les couples vivant en union libre et qui avaient des enfants à la maison, 34 % avaient deux enfants et 26 % en avaient trois et plus. Au Yukon, 36 % avaient deux enfants et 14 % en avaient trois et plus. À l'échelle nationale, 33 % des couples vivant en union libre avaient deux enfants à la maison et 13 % en avaient trois et plus. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la proportion de couples ayant des enfants et vivant en union libre qui avaient au moins un enfant de moins de six ans (71 %) dépassait de beaucoup la moyenne nationale (54 %). Au Yukon, la proportion était égale à la moyenne nationale.

1. Jean Dumas, *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1992*, Statistique Canada, publication nº 91-209F au catalogue.

mère avait de 35 à 44 ans vivaient en union libre en 1991, proportion plus de deux fois supérieure à celle de l'extérieur du Québec (5 %). Fait qui n'a pas de quoi surprendre, la proportion de couples vivant en union libre diminuait avec l'âge, mais elle demeurait plus élevée au Québec que dans les autres provinces.

Au Québec, les couples dont les enfants avaient quitté la maison étaient proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs à vivre en union libre Au Québec, les couples dont les enfants ne vivaient plus à la maison étaient proportionnellement plus nombreux (9 %) que dans les autres provinces (6 %) à vivre en union libre. L'écart était particulièrement marqué dans le cas des couples où la femme avait moins de 55 ans et dont les enfants avaient déjà quitté la maison. Parmi les couples ayant ces caractéristiques, 23 % vivaient en union libre au Québec, comparativement à 14 % dans les autres provinces. Au Québec, dans 4 % des familles où la femme avait 55 ans et plus et dont les enfants avaient quitté la maison, les parents vivaient en union libre; cette proportion était deux fois plus élevée que dans les autres provinces (2 %).

Au Québec, les couples anglophones étaient proportionnellement moins nombreux à vivre en union libre Il y a plusieurs raisons pour lesquelles, au Québec, les gens peuvent choisir de vivre en union libre, mais l'écart entre les deux principaux groupes linguistiques montre que la tendance à vivre en union libre observée récemment est concentrée parmi les francophones. Cela s'explique peut-être par l'évolution, dans la culture francophone, des valeurs ayant trait au mariage et à la famille.

Au Québec, les couples où les deux partenaires ont déclaré que le français était à la fois leur langue maternelle et la langue parlée à la maison étaient proportionnellement plus de deux fois plus nombreux à vivre en union libre (21 %) que les couples où les deux partenaires ont déclaré parler l'anglais (9 %). Fait intéressant, la proportion de couples anglophones vivant en union libre était à peu près la même au Québec que dans les autres provinces (10 %).

L'union libre était en outre beaucoup plus fréquente parmi les couples de non-immigrants que parmi les couples d'immigrants, ayant ou non des enfants. Au Québec, en 1991, 21 % des couples où l'homme était né au Canada vivaient en union libre, comparativement à seulement 7 % des couples où l'homme avait immigré au Canada. Dans les autres provinces, 10 % des couples où l'homme n'était pas un immigrant vivaient en union libre, comparativement à 4 % des couples où l'homme était un immigrant.

Les gens se marient moins, mais la plupart vivent en couple Bien qu'il y ait moins de couples mariés aujourd'hui que dans le passé, en particulier chez les jeunes, la plupart des Canadiens choisissent encore de vivre en couple. La proportion de personnes de 15 ans et plus qui vivent en couple, marié ou en union libre, a été d'environ 60 % pendant les années 80.

Phénomène relativement récent, l'union libre reste concentrée parmi les personnes jeunes qui n'ont pas encore d'enfants. Au Québec cependant, plus que dans les autres provinces, l'union libre est de plus en plus fréquente parmi les couples plus âgés et ceux qui ont des enfants. Il s'ensuit que les caractéristiques des familles de couples en union libre commencent à ressembler à celles des familles de couples mariés. Cela donne à penser que l'union libre devient progressivement une forme d'union qui remplace plutôt qu'elle ne précède le mariage, du moins pour certaines catégories de couples au Québec.

Jo-Anne Belliveau et **Jillian Oderkirk** sont rédactrices à la revue *Tendances sociales canadiennes* et **Cynthia Silver** est rédactrice en chef de cette revue.

1994 International Year of the Family
Année internationale de la famille

RECENSEMENT DE 1991

LE RECUEIL STATISTIQUE DES ÉTUDES DE MARCHÉ 1993/1994

Des séances de remue-méninges jaillissent d'excellentes idées de commercialisation. Mais lesquelles choisir ? Le **Recueil statistique des études de marché** peut vous faciliter les choix avant que vous n'engagiez plus de temps et de ressources à l'élaboration de votre stratégie.

Ce recueil statistique est le plus exhaustif qui soit sur les consommateurs canadiens et les entreprises qui les servent. Il vous aide à définir et situer vos marchés cibles.

Vous cherchez . . .

. . . des profils socio-économiques et démographiques de 45 régions urbaines ?

. . . des données sur les recettes et les dépenses de détaillants et de petites entreprises ?

Pour partir du bon pied !

Le **Recueil** contient tout cela . . . et plus encore :

- données sur le recensement de 1991
- dépenses personnelles en biens et en services
- taille et composition des ménages et des familles
- traitements, salaires et emploi
- investissements par secteur d'activité économique
- population active par secteur d'activité
- prix de l'industrie et de la consommation

Si c'est l'un de nos succès depuis 1977, c'est parce qu'il vous renseigne en long et en large sur le marché. Pour économiser temps et argent, vous ne sauriez vous en passer.

Le **Recueil statistique des études de marché** (n° 63-224 au catalogue) coûte 94 $ (plus 7 % de TPS) au Canada, 113 $ US aux États-Unis et 132 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Statistique Canada, Division du marketing, Vente des publications, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche (voir la liste figurant dans la présente publication).

Vous pouvez également commander par télécopieur au (613) 951-1584 ou composer sans frais le 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

Les naissances hors mariage

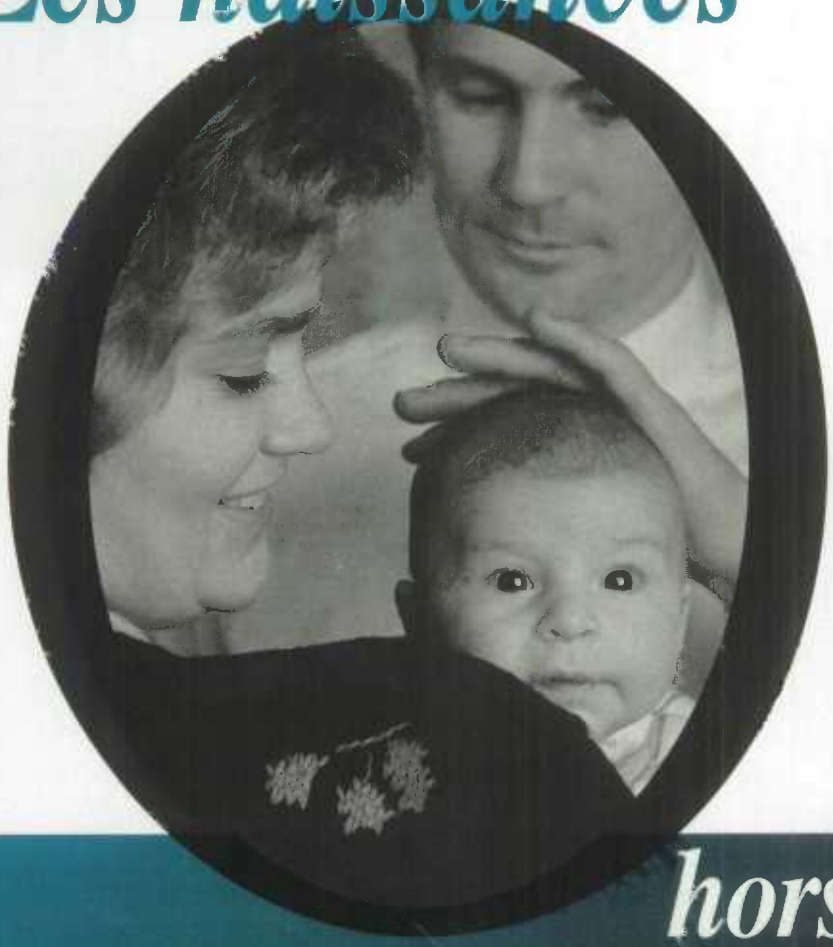

Depuis une trentaine d'années, et particulièrement pendant les 10 dernières, la proportion d'enfants nés de mères non mariées a fortement augmenté. Les circonstances qui entourent ces naissances ont en outre changé. Jusqu'à récemment, les mères non mariées étaient en général des personnes seules et jeunes. Aujourd'hui, les femmes qui donnent naissance à des enfants sans être mariées sont plus âgées, et beaucoup vivent en union libre.

Un choix de plus en plus fréquent

par Marilyn Belle et Kevin McQuillan

La croissance de la proportion de naissances hors mariage n'a pas été uniforme dans l'ensemble du pays, de sorte qu'on constate des différences marquées entre les provinces. C'est au Québec, où la proportion de couples qui vivent en union libre est deux fois plus forte que dans les autres provinces, que le pourcentage de naissances hors mariage est le plus élevé. D'autre part, l'Ontario, où la proportion de couples qui vivent en union libre est relativement faible, est la province qui a le plus faible pourcentage de naissances hors mariage. Ces variations importantes entre provinces correspondent à des différences anciennes ou nouvelles dans la manière de concevoir le rôle du mariage légal dans la constitution d'une famille.

Proportion de naissances hors mariage six fois plus élevée aujourd'hui qu'en 1961 La proportion d'enfants nés de mères non mariées a augmenté presque sans interruption depuis 1921, année où au Canada seulement 2 % des naissances ont été des naissances hors mariage[1]. Ce taux a augmenté lentement pendant les années qui ont suivi pour atteindre presque 5 % à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette tendance à la hausse s'est renversée brièvement pendant l'explosion démographique des années 50, période où le taux est redescendu à 4 %, pour remonter ensuite et atteindre presque 5 % en 1961.

Depuis 1961 cependant, la proportion de naissances hors mariage a augmenté beaucoup plus rapidement. Elle a doublé entre 1961 et 1971, pour atteindre 9 %; puis elle a encore progressé, atteignant 14 % en 1981. Depuis, cette croissance rapide s'est maintenue, de sorte qu'en 1991, 27 % des naissances ont été des naissances hors mariage.

Une telle croissance de la proportion de naissances hors mariage pendant les années 80 n'est pas étrangère au fait qu'il y a de plus en plus de couples qui choisissent l'union libre de préférence au mariage. Selon les données du recensement, 11 % des couples canadiens vivaient en union libre en 1991, comparativement à 6 % en 1981. En outre, les couples qui vivent en union libre forment une proportion croissante de l'ensemble des couples

avec enfants. En 1991, 8 % des couples avec enfants vivaient en union libre, tandis qu'en 1981 la proportion correspondante était de 3 %.

Hausse de la fécondité des femmes non mariées depuis le milieu des années 70 La proportion de naissances hors mariage a augmenté depuis 30 ans, mais les facteurs qui ont déterminé cette tendance n'ont pas toujours été les mêmes. Pendant les années 60 et au début des années 70, les principales causes de cette croissance ont été une baisse du taux de fécondité des femmes mariées (nombre de naissances pour 1 000 femmes mariées) et une hausse de la proportion de femmes non mariées en âge de procréer. C'est seulement à partir du milieu des années 70 qu'une forte augmentation du taux de fécondité des femmes non mariées est devenu le principal facteur de la hausse de la proportion de naissances hors mariage. En 1991, le nombre de naissances pour 1 000 femmes non mariées avait atteint 32, alors qu'il avait été de 21 en 1981 et de 18 en 1961[2].

Augmentation de l'âge des mères non mariées Les circonstances qui entourent une naissance hors mariage ainsi que les conséquences de cette naissance pour la mère et l'enfant varient. Elles ne sont pas les mêmes si la mère est adolescente et vit dans la maison de ses parents ou si elle est au début de la trentaine et habite avec son conjoint. Il y a 30 ans, les femmes qui avaient des enfants sans être mariées étaient en général jeunes. En 1961, 72 % des enfants nés hors mariage ont été mis au monde par des femmes de moins de 25 ans. Aujourd'hui, la mère est âgée de 25 ans et plus dans près de la moitié de ces naissances. Ce changement s'explique en partie par la baisse de la proportion de femmes mariées qui ont de 25 à 34 ans et la hausse de la proportion de femmes non mariées de ce groupe d'âge – dont beaucoup vivent en union libre – qui vont vraisemblablement donner naissance à un enfant.

Les taux de fécondité des femmes non mariées de 25 ans et plus ont fortement augmenté dans les années 80, après avoir baissé à la fin des années 60 et au début des années 70. Dans le groupe des 25 à 29 ans, le taux de fécondité des femmes non mariées a plus que doublé entre 1976 et 1991, étant passé de 22 à 50 pour 1 000 femmes.

De même, dans le groupe des 30 à 34 ans, le taux de fécondité des femmes non mariées est passé de 16 à 37 pour 1 000 femmes. Chez les adolescentes, par ailleurs, le taux de fécondité des femmes non mariées a augmenté lentement mais régulièrement depuis le début des années 60. En 1991, il y a eu 24 naissances pour

1. Les données pour l'ensemble du pays excluent Terre-Neuve.

2. Avant 1981, les femmes vivant en union libre étaient considérées comme mariées pour le calcul des taux de fécondité; depuis 1981, elles ont été considérées comme n'étant pas mariées. Comme la proportion de femmes vivant en union libre est demeurée très faible jusqu'aux années 80, ce changement n'influe pas sur la tendance globale.

Proportion d'enfants nés de femmes non mariées, 1961 à 1991 TSC

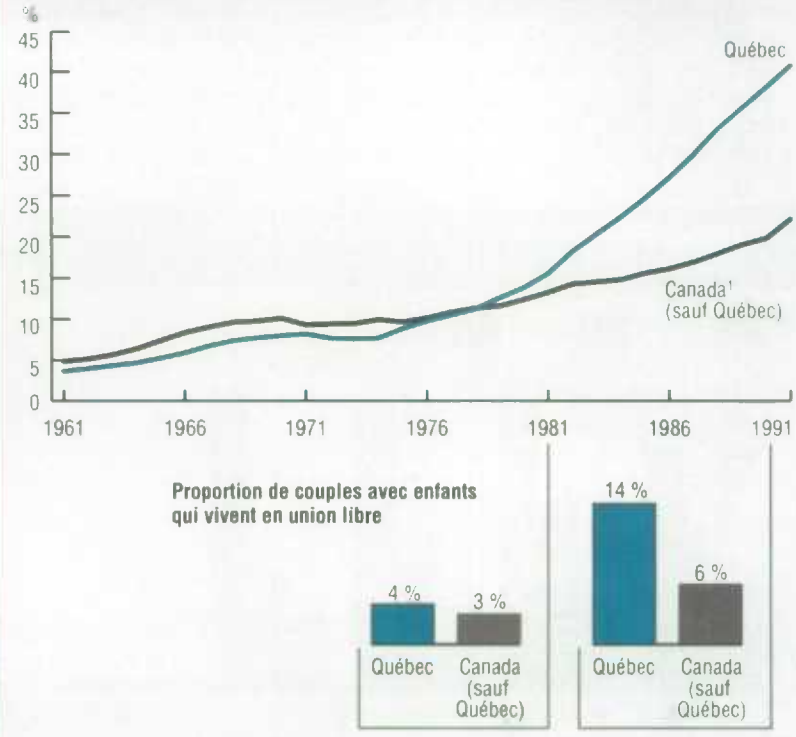

1. À l'exclusion de Terre-Neuve.
Source : Bureau de la statistique du Québec, statistiques de l'état civil non publiées de Statistique Canada et données du Recensement du Canada de 1991.

Proportion d'enfants nés de femmes non mariées, selon l'âge de la mère, 1961 et 1991[1] TSC

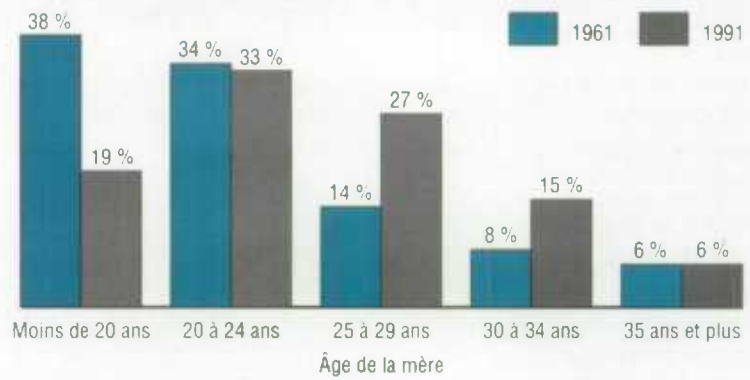

1. À l'exclusion de Terre-Neuve.
Source : Statistique Canada, statistiques de l'état civil non publiées.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Tendances semblables dans d'autres pays industrialisés Le Canada n'est pas le seul pays industrialisé à connaître une nette progression de la procréation hors mariage. De fortes hausses ont également été observées aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Dans ces trois pays, environ 10 % des enfants nés en 1970 sont nés de mères non mariées. Comme au Canada, les proportions ont augmenté lentement pendant les années 70, puis plus rapidement pendant les années 80. En 1989, la proportion de naissances hors mariage dans chacun de ces pays dépassait 25 %.

Cette tendance ne s'observe toutefois pas dans tous les pays industrialisés. Au Japon par exemple, la proportion de naissances hors mariage est demeurée très faible. En 1989, seulement 1 % des enfants nés dans ce pays sont nés de mères non mariées; cette proportion était la même qu'en 1970.

Proportion d'enfants nés de femmes non mariées, certains pays, 1970, 1980 et 1989

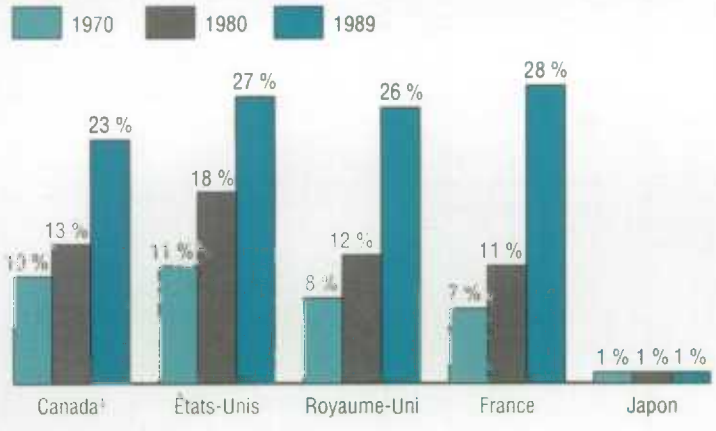

1. À l'exclusion de Terre-Neuve.
Source : Dennis A. Ahlburg et Carol J. DeVita, «New Realities of the American Family», *Population Bulletin*, vol. 47, nº 2, 1992.

Proportions de naissances hors mariage, selon l'ordre de naissance, 1990[1]

	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
		%		
Île-du-Prince-Édouard	32	15	6	7
Nouvelle-Écosse	35	18	14	15
Nouveau-Brunswick	36	17	13	12
Québec	47	29	20	15
Ontario	21	10	8	10
Manitoba	33	20	19	26
Saskatchewan	37	19	20	25
Alberta	29	14	13	17
Colombie-Britannique	28	17	15	17

1. Il n'y avait pas de données comparables pour Terre-Neuve.
Source : Statistique Canada, publication nº 91-209F au catalogue.

1 000 femmes non mariées de 15 à 19 ans, comparativement à 17 en 1976.

C'est au Québec qu'il y a la plus forte proportion de naissances hors mariage C'est le Québec qui, de toutes les provinces, a eu la plus forte proportion de naissances hors mariage en 1991, soit 41 %. L'Ontario a pour sa part eu le taux le plus faible, puisque cette année-là, seulement 17 % des enfants y sont nés de mères qui n'étaient pas mariées. Dans les autres provinces, les proportions variaient de 31 % et 30 %, respectivement en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, à 24 % en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les femmes non mariées du Québec étaient en outre proportionnellement plus nombreuses que celles de toutes les autres provinces sauf la Saskatchewan à avoir donné naissance à un enfant en 1991. Cette année-là, 42 femmes non mariées pour 1 000 ont eu un enfant au Québec. En Saskatchewan (46 pour 1 000) et au Manitoba (40 pour 1 000), les taux de fécondité des femmes non mariées étaient également très élevés. Les femmes non mariées de l'Ontario sont au contraire celles qui étaient proportionnellement les moins nombreuses (22 pour 1 000) à avoir donné naissance à un enfant. Dans les autres provinces, les taux variaient de 29 à 34 pour 1 000.

Troisième et quatrième naissances hors mariage plus fréquentes au Québec, en Saskatchewan et au Manitoba Au Québec, 29 % des femmes qui, en 1990, ont donné naissance à un deuxième enfant n'étaient pas mariées. Dans les autres provinces cependant, cette proportion était beaucoup plus faible : elle variait de 20 % au Manitoba à 10 % en Ontario. La même année, 20 % des femmes du Québec qui ont eu un troisième enfant n'étaient pas mariées. Encore une fois, cette proportion était beaucoup plus faible dans toutes les autres provinces à l'exception du Manitoba et de la Saskatchewan. Les proportions de femmes non mariées qui ont eu un troisième enfant variaient de 20 % et 19 %, respectivement en Saskatchewan et au Manitoba, à 8 % et 6 %, respectivement en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Parmi le petit nombre de femmes qui ont eu un quatrième enfant, la proportion de femmes non mariées en 1990 était plus élevée dans les quatre provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les autres provinces. Dans les provinces de l'Ouest, la proportion variait de 26 % au Manitoba à 17 % en Alberta. Dans les autres

provinces, elle variait entre 15 % au Québec et en Nouvelle-Écosse et 7 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le taux de fécondité des femmes non mariées est lié à l'augmentation du nombre d'unions libres Pendant les années 80, période où la proportion de naissances hors mariage a doublé, la proportion de couples vivant en union libre a elle aussi fortement augmenté. En outre, comme dans le cas de la hausse de la proportion de naissances hors mariage, l'augmentation du nombre d'unions libres a été plus marquée au Québec que dans les autres provinces.

En 1991, les couples avec enfants de moins de 18 ans qui vivaient en union libre étaient proportionnellement plus de deux fois plus nombreux (14 %) que dans toutes les autres provinces (6 %). La même année, la proportion de naissances hors mariage a été deux fois plus élevée au Québec (41 %) que dans les autres provinces (22 %). De tels écarts sont cependant un phénomène récent, qui date d'une dizaine d'années. En 1981, la proportion de couples avec enfants qui vivaient en union libre au Québec (4 %) était à peu près la même que dans les autres provinces (3 %). De même, il n'y avait pas beaucoup de différence entre la proportion de naissances hors mariage au Québec (16 %) et dans les autres provinces (13 %).

Les registres de l'état civil indiquent seulement l'état matrimonial de la mère, mais on peut dans une certaine mesure, par les certificats de naissance, se rendre compte de la croissance de la proportion de naissances hors mariage au Québec. D'après les données du Bureau de la statistique du Québec, environ 5 % des enfants nés entre 1976 et 1991 ont été mis au monde par des femmes non mariées qui ont déclaré que l'enfant était de père inconnu. Pendant la même période, la proportion d'enfants nés de femmes non mariées ayant déclaré le nom du père est passée de 5 % à 37 %.

Le fait qu'au Manitoba et en Saskatchewan d'assez fortes proportions de femmes aient plus d'un enfant sans être mariées est également lié au phénomène des unions libres. Dans ces deux provinces, il y a d'importantes collectivités autochtones, dans lesquelles l'union libre a toujours été fréquente[3]. Cependant, la proportion d'unions libres dans l'ensemble des couples au Manitoba (9 %) et en Saskatchewan (8 %) était en 1991 inférieure à la moyenne nationale de 11 %.

En Ontario, où la proportion de naissances hors mariage est la plus faible au pays, la proportion de couples qui vivent en union libre est également faible. Dans cette province, 8 % des couples vivaient en union libre en 1991, chiffre qui ne représente qu'une faible hausse par rapport au niveau de 5 % observé en 1981.

Enfants nés de femmes non mariées, selon l'âge de la mère, 1961 à 1991[1] TSC

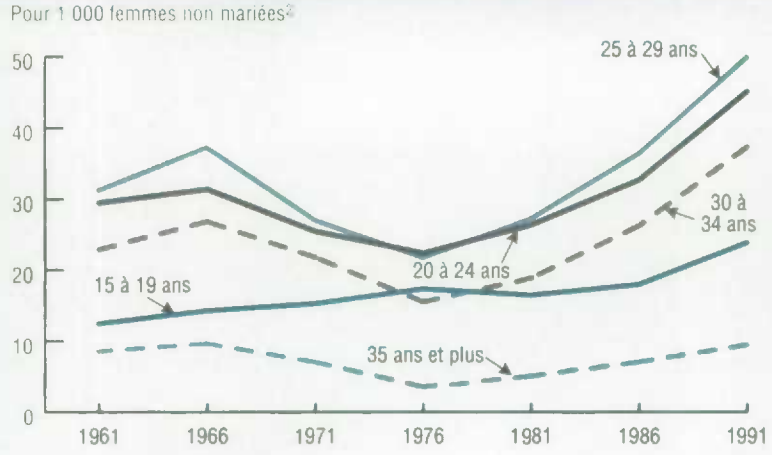

1. À l'exclusion de Terre-Neuve.
2. Depuis 1981, les femmes vivant en union libre ont été considérées comme non mariées.
Source : Statistique Canada, statistiques de l'état civil non publiées.

Proportion d'enfants nés de femmes non mariées, selon la province, 1991 TSC

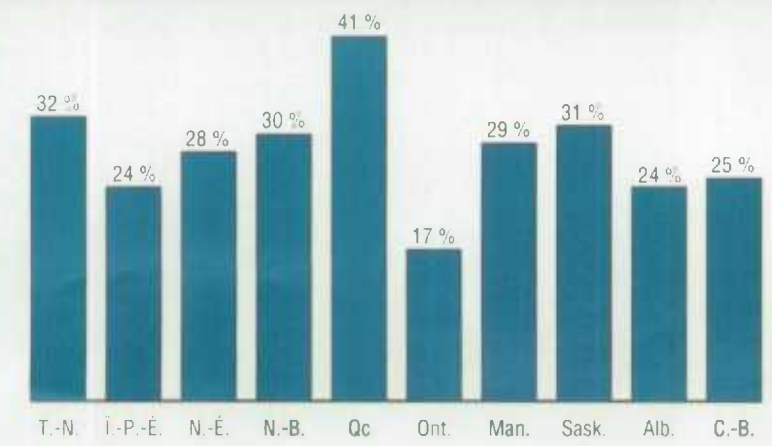

Source : Statistique Canada, statistiques de l'état civil non publiées.

3. Jean Dumas, *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1992*, Statistique Canada, publication nº 91-209F au catalogue.

Marilyn Belle est maître de conférences et **Kevin McQuillan**, professeur agrégé de sociologie à la University of Western Ontario.

1994 International Year of the Family
Année internationale de la famille

LA PROSTITUTION DE RUE AU CANADA

par Lee Wolff et Dorota Geissel

La prostitution de rue est un sujet de préoccupation grandissant dans la plupart des grandes villes canadiennes depuis le début des années 80, époque où les résidents ont observé une hausse manifeste du nombre de prostitués de rue[1]. En 1985, des modifications apportées à la législation canadienne sur la prostitution ont eu pour effet de rendre plus difficile de communiquer dans un endroit public dans le but de se livrer à la prostitution. Depuis, les pratiques policières destinées à lutter contre la prostitution de rue se sont beaucoup intensifiées.

Des études d'évaluation, effectuées par le ministère de la Justice, ont cependant montré que dans la plupart des villes, pendant les trois années qui ont suivi son entrée en vigueur, la loi de 1985 n'avait pas mis fin à la prostitution de rue. De plus, les dispositions adoptées en 1988 pour protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle ne se sont pas avérées un moyen efficace pour traduire devant les tribunaux les clients et les entremetteurs des jeunes prostitués.

Bien que les travaux de recherche effectués dans ce domaine n'aient pas

donné de résultats concluants, ils permettent de mieux comprendre dans quelles conditions de nombreuses personnes décident de se livrer à la prostitution. Certaines recherches semblent indiquer que la plupart des prostitués de rue commencent leur commerce très jeunes. Le fait d'avoir été victime d'abus sexuel dans son enfance et d'avoir fait des fugues épisodiques ainsi que la perspective de gagner de l'argent sont des facteurs déterminants dans la décision d'un jeune de se prostituer. Les résultats montrent également qu'il peut être important de comprendre les motifs qui poussent quelqu'un à se prostituer lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies conçues pour lutter contre l'entrée des jeunes sur le marché de la prostitution de rue et pour réduire le degré d'exploitation et le danger auxquels sont exposés beaucoup de prostitués.

La législation canadienne La prostitution entre adultes consentants n'a jamais été un acte criminel au Canada, mais elle a toujours été soumise à des dispositions légales très restrictives. Tout au cours de l'histoire du pays, les tentatives visant à lutter contre la prostitution par le moyen du *Code criminel* ont traduit les tensions qui existent entre les personnes qui reconnaissent les aspects pratiques de ce commerce et celles qui le jugent immoral[2].

De nos jours, les articles 210 à 213 du *Code criminel* interdisent les activités relatives à la prostitution qui menacent l'ordre public ou portent atteinte aux bonnes moeurs. Ces activités sont les suivantes : avoir des activités se rattachant aux maisons de débauche; induire ou solliciter une personne à obtenir des services sexuels contre rétribution; et communiquer dans un lieu public, même paisiblement, avec une personne aux fins de la prostitution.

Comme ces dispositions interdisent de nombreuses activités nécessairement associées à la prostitution, il est très difficile de faire ce commerce sans enfreindre la loi. Dans le cas de l'infraction relative à la «communication», les personnes reconnues coupables sont passibles d'un emprisonnement maximal de six mois ou d'une amende d'au plus 2 000 $ ou des deux.

L'évolution de la législation entraîne des différences marquées dans les pratiques policières La législation canadienne concernant la prostitution a évolué, particulièrement depuis 20 ans. Le premier *Code criminel* (de 1892) visait les femmes prostituées en considérant leur situation. Par exemple, on contrôlait le vagabondage plutôt que l'acte manifeste. Les dispositions de ce Code sont demeurées en vigueur pendant 80 ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'en 1972 soient adoptées des dispositions sur la sollicitation manifeste. Depuis, les dispositions relatives à la prostitution de rue ont subi d'importantes modifications, lesquelles ont fait apparaître des différences dans les pratiques policières. En fait, depuis 20 ans, le nombre d'infractions relatives à la prostitution déclarées par la police a varié de moins de 1 000 à plus de 10 000.

Ces différences étaient en grande partie attribuables à l'ambiguïté des dispositions de 1972 sur la sollicitation. En 1978, la Cour suprême du Canada a rendu un arrêt en vertu duquel, pour que les activités d'une personne prostituée soient jugées criminelles, la sollicitation devait être faite «d'une manière pressante ou avec insistance». Comme le simple fait pour une prostituée de montrer qu'elle était disponible n'était pas illégal, le *Code criminel* comme moyen de réduire les problèmes associés à la prostitution de rue s'est révélé inefficace. Par suite de l'arrêt rendu en 1978, l'activité policière en vue de faire respecter les dispositions relatives à la sollicitation a été réduite au minimum. Ces dispositions du Code posaient aussi certaines difficultés du fait qu'elles ne définissaient pas le terme «endroit public» ni n'indiquaient clairement si elles s'appliquaient

1. Ministère de la Justice du Canada. *La prostitution de rue : effets de la loi : rapport de synthèse*. Ottawa, 1989.

2. C. Bagley, B. Burrows et C. Yaworski. «Street Kids and Adolescent Prostitution: A Challenge for Legal and Social Services», *Canadian Child Welfare Law: Children, Families and the State*, 1991.

Infractions relatives à la prostitution, 1962 à 1992

TSC

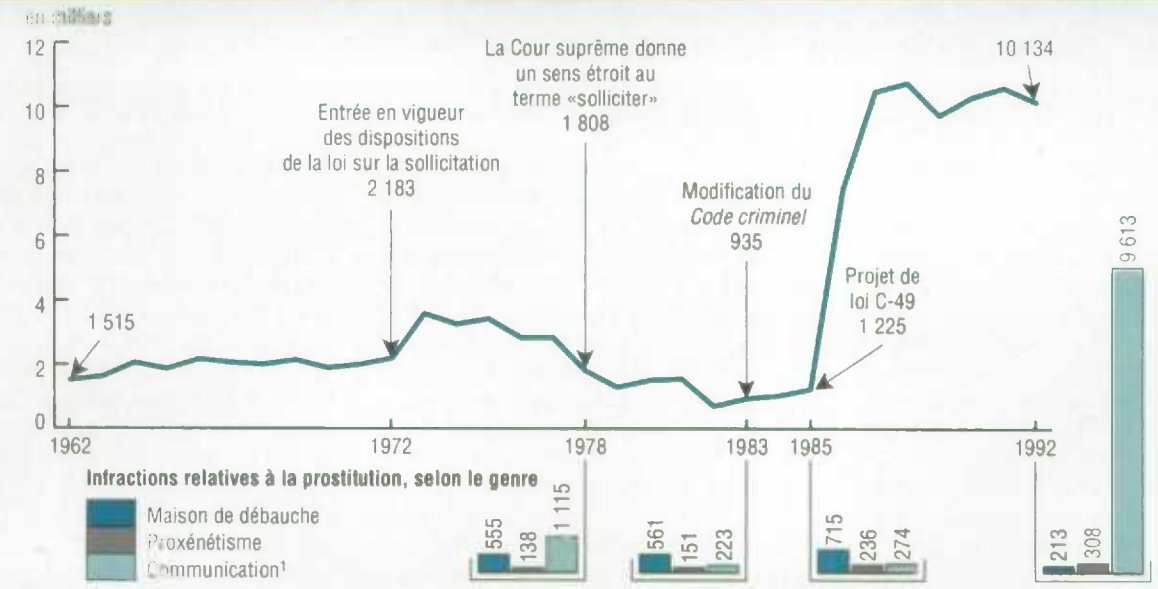

1. Les dispositions relatives à la communication ont remplacé les dispositions relatives à la sollicitation en décembre 1985.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (agrégé).

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Tendances relatives aux peines infligées en Ontario et en Alberta

Au début des années 90, en Ontario et en Alberta, les prostitués et les clients ont été condamnés pour communication en nombres presque égaux, mais il y avait entre les deux provinces des différences dans les peines infligées[1]. Les données sur les peines sont limitées par le fait qu'elles ne tiennent pas compte des antécédents criminels – facteur toujours pris en considération au moment de déterminer la peine et dont on sait qu'il influe sur la sévérité de la peine. D'après des études effectuées par le ministère de la Justice, les prostitués reçoivent des peines plus sévères que les clients, en partie à cause de leur casier judiciaire plus chargé. Les données ne tiennent pas compte non plus des accusations supplémentaires pouvant être liées à l'infraction relative à la communication (par exemple, le manquement aux conditions de la libération conditionnelle) et, donc, prises en considération au moment de la détermination de la peine.

En Ontario, les condamnations pour communication chez les femmes entraînent souvent des peines d'emprisonnement Pendant la période à l'étude, 44 % des accusations portées contre des femmes (surtout des prostituées) ont entraîné une peine d'emprisonnement; venaient ensuite la probation (26 %), les amendes (22 %) et les libérations inconditionnelles (8 %)[2]. Les valeurs médianes étaient de 10 jours pour les peines d'emprisonnement et de 150 $ pour le montant des amendes.

Le plus souvent, les hommes (surtout des clients) reconnus coupables en Ontario d'une infraction relative à la communication ont dû payer une amende (42 %) ou encore ont reçu une libération inconditionnelle (35 %). La probation (17 %) et l'emprisonnement (6 %) représentaient une proportion beaucoup plus faible des peines infligées à des hommes. Les valeurs médianes étaient de 10 jours pour les peines d'emprisonnement et de 100 $ pour les amendes.

En Alberta, les condamnations pour communication chez les femmes entraînent souvent des amendes En Alberta, ce sont des amendes qui le plus souvent ont été infligées aux femmes (surtout des prostituées) reconnues coupables d'une infraction relative à la communication. Durant la période à l'étude, 66 % des accusations portées contre des femmes ont entraîné une amende; venaient ensuite les peines d'emprisonnement (19 %), la probation (13 %) et la libération inconditionnelle (2 %). Les valeurs médianes étaient de 30 jours pour les peines d'emprisonnement et de 200 $ pour les amendes.

La plupart des déclarations de culpabilité, dans le cas des hommes (surtout des clients), ont, en Alberta, donné lieu à une amende (89 %). La probation (6 %), la libération inconditionnelle (3 %) et l'emprisonnement (2 %) ne représentaient qu'une faible proportion des peines chez les hommes. Les valeurs médianes pour les peines d'emprisonnement et les amendes étaient respectivement de 30 jours et de 200 $.

1. Les données proviennent du Projet de la Base de données sur la détermination de la peine du Centre canadien de la statistique juridique. Les données de l'Ontario portent sur les 3 595 accusations qui ont entraîné des déclarations de culpabilité durant la période de 15 mois allant de juin 1991 à août 1992. Les statistiques de l'Alberta concernent les 2 228 accusations qui ont entraîné des déclarations de culpabilité durant la période de 22 mois allant de janvier 1991 à octobre 1992. Les statistiques judiciaires ne sont pas disponibles pour les autres provinces dans lesquelles des infractions relatives à la communication sont souvent déclarées.

2. Lorsqu'une accusation entraîne plusieurs peines, elle est caractérisée par la décision la plus sévère. L'emprisonnement est la peine la plus sévère; elle est suivie de l'ordonnance de probation, de l'amende et de la libération inconditionnelle.

également aux femmes prostituées, aux hommes prostitués et aux clients.

En 1983, une modification apportée au *Code criminel* précisait que les dispositions concernant la sollicitation s'appliquaient aux prostitués des deux sexes. Plus tard, en décembre 1985, les dispositions sur la sollicitation ont été remplacées par les dispositions sur la communication (projet de loi C-49), toujours en vigueur aujourd'hui. Ces dispositions, qui visent les prostitués (hommes et femmes) et les clients, interdisent toute sollicitation qui gêne ou entrave l'utilisation des rues et des endroits publics.

Par suite de l'adoption du projet de loi C-49, les personnes se livrant à la prostitution de rue sont devenues des cibles faciles pour la police, comme en témoigne la forte hausse du nombre d'infractions relatives à la prostitution déclarées (7 426 en 1986, comparativement à 1 225 en 1985). Toutefois, la constitutionnalité des dispositions sur la communication a depuis été contestée devant de nombreux tribunaux, ce qui a entraîné des différences quant à l'application de la loi dans l'ensemble du pays. Ce n'est qu'en mai 1990 que la Cour suprême du Canada a jugé la loi constitutionnelle.

La plupart des infractions relatives à la prostitution ont trait à la communication Comme de nombreuses activités forcément associées à la prostitution sont illégales, les personnes en cause risquent constamment d'être poursuivies en vertu du *Code criminel*, en particulier celles qui pratiquent la prostitution sous sa forme la plus visible, c'est-à-dire la prostitution de rue. Depuis 1986, année où il est devenu illégal de communiquer dans un endroit public avec une personne dans le but de se livrer à la prostitution, la plupart des accusations portées dans des affaires de prostitution concernaient la communication. En 1992, la police a déclaré 10 134 affaires relatives à la prostitution, dont 95 % avaient trait à la communication. Les infractions se rattachant aux maisons de débauche et au proxénétisme (fait d'induire une personne à se livrer à la prostitution) représentaient le reste, soit 5 %.

Le nombre d'infractions relatives au proxénétisme déclarées est relativement

Endroit[1] des infractions relatives à la communication, 1992 TSC

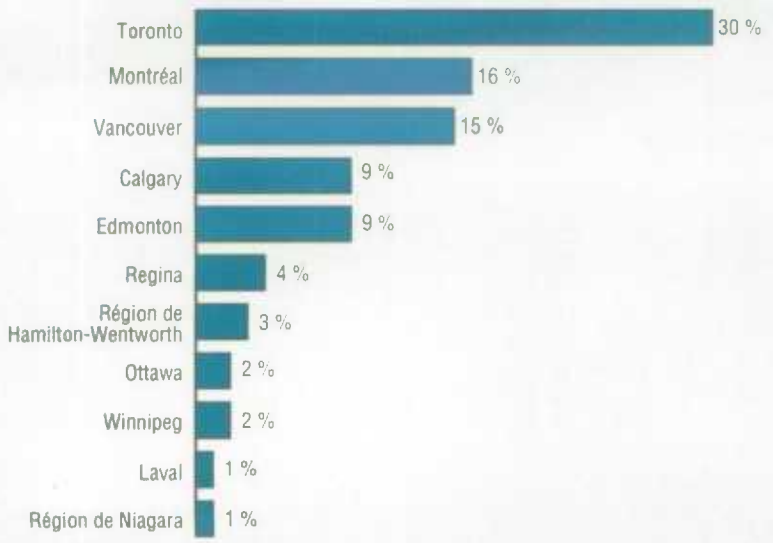

1. Territoire des services de police.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (agrégé).

faible, au moins en partie du fait que les pratiques policières habituelles ne conviennent pas toujours à l'application des dispositions du *Code criminel* qui ont trait au proxénétisme. Dans beaucoup de cas, une enquête approfondie s'avère nécessaire. En outre, les personnes accusées de proxénétisme peuvent en même temps être accusées d'infractions connexes, par exemple de rapt, de séquestration, d'infractions relatives aux armes et d'agression sexuelle, dont ne tiennent pas compte les statistiques de la prostitution.

En vertu des dispositions du *Code criminel* canadien sur la communication, les prostitués aussi bien que leurs clients peuvent être mis en accusation. Le risque de poursuites peut cependant être plus grand pour les prostitués étant donné que leur activité est plus visible. Bien que les systèmes d'information de la police et des tribunaux ne permettent pas de faire la distinction entre les clients et les prostitués, on admet en général que parmi les personnes accusées de prostitution la majorité des prostitués sont des femmes et que la majorité des clients sont des hommes. Depuis 1986, le nombre d'hommes accusés est demeuré assez près du nombre de femmes accusées. En 1992 par exemple, 5 262 femmes et 4 695 hommes ont été accusés d'avoir communiqué avec une personne dans le but de se livrer à la prostitution. Cela laisse supposer que la police porte à peu près le même nombre d'accusations contre les prostitués et contre les clients.

Les proportions sont plus élevées à Toronto, Montréal et Vancouver Depuis 1990, la police déclare chaque année environ 10 000 infractions relatives à la communication. Parmi les 11 services de police ayant déclaré la majorité de ces infractions, la police de Toronto était celle qui en avait déclaré le plus (30 % en 1992); venaient ensuite la police de Montréal (16 %) et celle de Vancouver (15 %). En 1992, les 11 services policiers réunis ont déclaré 93 % des infractions relatives à la communication. Les mêmes services policiers ont déclaré 35 % de l'ensemble des infractions au *Code criminel* cette année-là.

Cependant, le nombre d'infractions déclarées ne correspond pas forcément au nombre de prostitués de rue et de clients. Les différences dans les pratiques policières et les ressources influent sur le nombre d'infractions relatives à la communication déclarées par les services de police.

Qui décide de pratiquer la prostitution de rue ? Bien que les jeunes femmes âgées de 12 à 17 ans forment une très faible proportion des femmes accusées de l'infraction de communication (6 % en 1992), les recherches semblent indiquer que, dans de nombreux cas, la décision de se livrer à la prostitution est prise à un jeune âge. Selon les constatations du Comité Badgley sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes[3], la moitié des prostitués interviewés en 1984 avaient commencé à exercer leur commerce avant l'âge de 16 ans et presque tous (96 %) avaient commencé avant l'âge de 18 ans. L'âge moyen des prostitués au moment où ils ont été interviewés par le Comité était de 18 ans.

Beaucoup de travaux de recherche ont été faits sur les facteurs susceptibles d'amener une jeune personne à se prostituer. Bien que les résultats ne soient pas concluants, certains chercheurs estiment que cette décision est souvent liée aux mauvais traitements que les prostitués ont subis dans leur enfance[2,4]. Par ailleurs, d'autres chercheurs soutiennent que la décision de se livrer à la prostitution de rue peut être en grande partie motivée par le désir rationnel de gagner de l'argent[5].

Nombreux fugueurs, selon les travaux de recherche Une très grande majorité des prostitués interviewés par le Comité Badgley avaient fait au moins une fugue, les proportions s'établissant à 93 % chez les femmes et à 97 % chez les hommes. De plus, 67 % des femmes et 46 % des hommes avaient fait plusieurs fugues[4]. Les résultats des recherches ont également montré que les prostitués avaient quitté le foyer familial plus jeunes que les autres Canadiens. Earls et David ont constaté que les femmes prostituées avaient quitté le foyer familial à l'âge moyen de 13,7 ans, soit 3,6 ans plus tôt que les femmes qui n'étaient pas des prostituées[6]. Des résultats semblables ont été obtenus pour les hommes.

Les problèmes sous-jacents aux fugues sont souvent interdépendants et très complexes. Fisher a constaté que les jeunes qui avaient fait plusieurs fugues étaient invariablement aux prises avec des problèmes familiaux tels que l'alcoolisme chez les parents, les conflits entre les parents, les problèmes d'interaction familiale, la maladie mentale, la violence conjugale et le fait d'avoir été victime de mauvais traitements ou d'abus sexuel dans l'enfance[7]. Il a également constaté qu'une forte proportion des jeunes qui avaient fait plus d'une fugue (80 %) avaient eu une conduite délictueuse, principalement comme moyen de subsistance, et qu'environ un

cinquième d'entre eux s'étaient livrés à la prostitution.

Avoir été victime d'abus sexuel dans l'enfance peut aussi être un facteur déterminant Des études donnent à penser que le fait pour une personne d'avoir été dans son enfance victime d'abus sexuel peut peser beaucoup dans sa décision ultérieure de se livrer à la prostitution de rue[3,4,6,8,9]. Bien que les résultats de ces études ne soient que provisoires, ils laissent supposer qu'un nombre appréciable de prostitués de rue ont été victimes d'exploitation sexuelle dans leur enfance.

Si l'on compare les données de deux enquêtes effectuées pour le Rapport Badgley, on constate que les prostitués étaient proportionnellement au moins deux fois plus nombreux que le reste de la population à avoir eu leur premier rapport sexuel contre leur gré et sous l'effet de la force ou de la menace[4]. Plus récemment, Earls et David ont constaté que les prostitués des deux sexes étaient proportionnellement plus nombreux que les personnes non prostituées à avoir eu une relation sexuelle quelconque avec un membre de leur famille[6]. Ils ont également constaté que, parmi les jeunes ayant eu une relation sexuelle avec un membre de la famille, il était plus probable, dans le cas des prostitués, que ce membre de la famille fût le père ou un oncle et, dans le cas des personnes non prostituées, que le membre de la famille fût un cousin ou une cousine du même âge.

Ces constatations confirment la théorie selon laquelle les prostitués sont proportionnellement plus nombreux que les personnes non prostituées à avoir été victimes d'abus sexuel dans leur enfance. Cependant, d'autres recherches donnent à penser que le lien avec la prostitution est indirect et que c'est la fugue qui entre en ligne de compte[10]. Autrement dit, la prostitution chez les adolescents serait considérée comme un mécanisme de survie, ce qui signifie qu'il faudrait avoir des stratégies de prévention des fugues destinées à créer un milieu favorable, de même que des stratégies destinées à satisfaire les besoins quotidiens des fugueurs.

Un métier dangereux Divers dangers pour la santé et la sécurité menacent les prostitués de rue. Dans son rapport de 1984, le Comité Badgley a constaté qu'environ un tiers des personnes interviewées consommaient de l'alcool ou des drogues fréquemment ou abondamment

et que plus de la moitié avaient contracté une maladie transmise sexuellement. Environ les deux tiers avaient été victimes de voies de fait tandis qu'elles travaillaient comme prostituées; 44 % de ces victimes avaient dû recevoir des soins médicaux. Pour beaucoup, la prostitution avait en outre mené à d'autres formes de déviance, dont le vol, les voies de fait et le trafic de drogues[3].

Les statistiques de l'homicide font ressortir les dangers associés à la prostitution de rue. En 1991 et 1992, 22 prostituées connues comme telles (toutes des femmes) ont été tuées, ce qui représentait 5 % des femmes de 16 ans et plus qui avaient été victimes de meurtre. En 1991, 4 des 14 prostituées tuées étaient âgées de 16 et 17 ans. En 1992, toutes les prostituées victimes de meurtre avaient plus de 17 ans.

La proportion de cas résolus dans les affaires de meurtre est moins grande quand il s'agit de victimes qui sont des prostitués que lorsque les victimes ne sont pas des prostitués. Pour les meurtres de prostitués, une accusation a été portée dans la moitié (11 sur 22) des cas déclarés en 1991 et 1992. Pour l'ensemble des meurtres, la proportion a été de 78 %.

Ce sont les clients qui ont été accusés dans 8 des 11 affaires de meurtre de prostitué résolues par la police en 1991 et en 1992. Mais ce sont parfois les clients qui sont les victimes. En 1991 et en 1992, 10 prostitués ont été impliqués dans le meurtre de 8 personnes, dont 4 étaient vraisemblablement des clients.

On ignore encore beaucoup de choses de la prostitution de rue Ce que l'on connaît de la prostitution est peu de chose en comparaison de ce que l'on ignore. Les statistiques juridiques renseignent sur les prostitués qui ont des démêlés avec la justice, mais on ne sait pas très bien dans quelle mesure ces personnes sont représentatives de l'ensemble des prostitués et des clients. Les travaux de recherche permettent de connaître les expériences des prostitués, mais les résultats, bien qu'ils soient instructifs, sont en général limités à des échantillons petits et souvent sélectifs. Ce que l'on sait toutefois, c'est que le plus vieux métier du monde persiste au Canada, malgré l'adoption, en 1985, d'une loi interdisant la communication. On sait également que parfois il persiste au prix de la vie humaine.

3. Comité Badgley. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1984.

4. J. Lowman. «Street Prostitutes in Canada: An Evaluation of the Brannigan-Fleishman Opportunity Model», *Canadian Journal of Law and Society*, 1991.

5. A. Brannigan et J. Fleischman. «Juvenile Prostitution and Mental Health: Policing Delinquency or Treating Pathology», *Canadian Journal of Law and Society*, 1989.

6. C.P. Earls et H. David. «Expériences familiales et sexuelles précoces des hommes et des femmes prostitués», *Santé mentale au Canada*, 1990.

7. J. Fisher. *Projet de recherche sur les enfants disparus : Volume 1 : Constatations de l'étude*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1989.

8. M. Silbert et A. Pines. «Sexual Child Abuse as an Antecedent to Prostitution», *Journal of Child Abuse and Neglect*, 1981.

9. C. Bagley et L. Young. «Juvenile Prostitution and Childhood Sexual Abuse: A Controlled Study», *Canadian Journal of Community and Mental Health*, 1987.

10. M. Seng. «Child Sexual Abuse and Adolescent Prostitution: A Comparative Analysis», *Adolescence*. 1989.

Lee Wolff et **Dorota Geissel** sont des analystes principales au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

- Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez *Juristat*, vol. 13, nº 4, Statistique Canada, publication nº 85-002 au catalogue, ou communiquez avec la Sous-section de l'information et des services à la clientèle au (613) 951-9023 ou, sans frais, au 1-800-387-2231, Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario), K1A 0T6.

OPINIONS DES ALBERTAINS SUR LA PROSTITUTION DE RUE

par Erin Gibbs Van Brunschot

La société Gallup a effectué des sondages au Canada en 1984, en 1988 et en 1992 pour déterminer si la population du pays considérait la prostitution de rue comme un problème grave. L'opinion publique a peu changé au cours de ces huit années, pendant lesquelles la proportion de Canadiens estimant que la prostitution était un problème grave s'est maintenue à un peu plus du quart. Mais, contrairement à la tendance nationale, la proportion de la population des Prairies qui considère la prostitution comme un problème grave a augmenté, passant de 26 % à 42 % entre 1988 et 1992.

La prostitution perçue comme un problème grave D'après les résultats de 1993 de l'enquête effectuée chaque année en Alberta par le Population Research Laboratory, 37 % des résidents de cette province étaient tout à fait d'accord pour dire que la prostitution est un problème grave et 69 % étaient d'accord, à des degrés divers, avec l'énoncé.

En Alberta, plus de femmes (79 %) que d'hommes (59 %) ont déclaré être d'accord pour dire que la prostitution est un problème grave. Si l'on considère uniquement les répondants ayant dit être tout à fait d'accord avec l'énoncé, l'écart selon le sexe est encore plus prononcé : 47 % des femmes interviewées au moment de l'enquête de 1993 ont dit être tout à fait d'accord avec l'énoncé, comparativement à 27 % des hommes.

La majorité des Albertains interviewés qui vivaient dans une ville (autre que Calgary), comme ceux qui habitaient dans une région rurale, étaient d'accord pour dire que la prostitution est un problème grave (un peu plus de 71 %). Les résidents de Calgary (63 %) et les personnes vivant dans un village (61 %) étaient proportionnellement moins nombreux que les autres à être d'accord avec l'énoncé. Ces résultats de l'enquête de 1993 contredisent toutefois ceux du sondage Gallup de 1992, selon lesquels plus la taille de la collectivité est importante, plus augmente la proportion de personnes qui considèrent la prostitution comme un problème grave.

Les Albertains relativement peu instruits étaient plus nombreux que les autres à considérer la prostitution comme un problème grave. En 1993, 77 % des répondants comptant moins de 12 années d'études étaient à des degrés divers d'accord pour dire que la prostitution était un problème grave, comparativement à 62 % de ceux qui avaient 16 années d'études et plus.

Les opinions variaient également selon la force des convictions religieuses. Près de 79 % des Albertains interviewés qui ont dit avoir de fortes convictions religieuses étaient à des degrés divers d'accord pour dire que la prostitution est un problème grave. Chez les enquêtés ayant répondu qu'ils avaient des convictions assez fortes, la proportion était de 69 % tandis que chez ceux qui avaient déclaré n'avoir pas de très fortes convictions, elle était de 66 %.

La prostitution des mineurs perçue comme encore plus grave Quand on parle de l'âge des prostitués, il est inévitablement question d'innocence, de maturité, de responsabilité et de coercition. La quasi-totalité des Albertains interviewés au moment de l'enquête de 1993 (92 %) étaient à des degrés divers d'accord pour dire que la prostitution des mineurs est un problème plus grave que la prostitution des adultes, plus des deux tiers (69 %) étant tout à fait d'accord avec l'énoncé. Sur la prostitution des mineurs, on n'a observé de différences sensibles dans les opinions des Albertains ni selon l'endroit où vivaient ces derniers ni selon qu'ils avaient ou non la charge d'un jeune de moins de 18 ans ou qu'ils habitaient ou non avec un jeune de cet âge.

La prostitution serait inexistante sans la demande La plupart des Albertains (83 %) interviewés en 1993 étaient à des degrés divers d'accord pour dire que la prostitution existe à cause de la demande de la clientèle, 44 % étant tout à fait d'accord avec l'énoncé. Cela donne à penser qu'une grande partie du public serait favorable à des campagnes de lutte contre la prostitution qui seraient axées sur le client. Par contre, sur la question de la responsabilité des personnes faisant métier de la prostitution, les opinions étaient plus partagées : un peu moins de 60 % des Albertains interviewés en 1993 étaient d'accord pour dire que les personnes s'adonnant à la prostitution avaient été défavorisées dès leur enfance, tandis que 23 % n'étaient pas d'accord avec l'énoncé.

Dans la plupart des cas, les Albertains qui ont exprimé les opinions ci-dessus ne connaissaient pas de prostitué ni de client. En 1993, la proportion d'enquêtés ayant dit avoir connu une personne s'adonnant à la prostitution était de 20 % pour les femmes comme pour les hommes. Par contre, la proportion d'hommes ayant déclaré connaître ou avoir connu quelqu'un qui avait payé pour les services d'une personne prostituée était de 36 %, chiffre qui représente une minorité mais qui est très supérieur à la proportion de femmes (16 %) qui ont dit avoir connu un client. Cette différence tient sans doute au fait que la clientèle des prostitués ne compte pratiquement pas de femmes.

COMPLÉMENT D'INFORMATION — TSC

La Alberta Survey de 1993 du Population Research Laboratory

La Alberta Survey a été effectuée chaque année depuis 1987 par le Population Research Laboratory de la University of Alberta. L'enquête de 1993 a été effectuée auprès d'un échantillon d'un peu moins de 1 300 répondants âgés de 18 ans et plus qui ont été interviewés par téléphone sur diverses questions et événements.

Le plus vieux métier du monde Comme on dit toujours que la prostitution est le plus vieux métier du monde, il n'est pas surprenant que près de 90 % des Albertains interviewés se soient déclarés d'accord pour affirmer que la prostitution existera toujours, quoi que fasse la société. Près de 60 % des personnes interviewées étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé. Mais, en dépit de ces chiffres, la plupart des Albertains interviewés (68 % des femmes et 56 % des hommes) n'étaient pas d'accord pour dire que la prostitution était l'affaire des prostitués et de leurs clients et que la société n'avait pas à s'en mêler.

Des lois plus strictes Si la plupart des personnes interrogées (61 %) étaient d'accord pour dire qu'il fallait des lois plus strictes pour lutter contre la prostitution, les pourcentages variaient considérablement selon le sexe, le niveau d'instruction et la force des convictions religieuses. En 1993, 70 % des femmes convenaient de la nécessité de lois plus strictes, comparativement à seulement 50 % des hommes. Parallèlement, 72 % des personnes interviewées comptant moins de 12 années d'études étaient d'accord avec cet énoncé, contre 54 % de celles qui avaient 16 années d'études et plus. De la même façon, la proportion de personnes qui étaient d'accord avec l'énoncé variait de 70 % pour celles ayant déclaré avoir de fortes convictions religieuses à 58 % pour celles n'ayant pas de très fortes convictions.

Pour ce qui est des pratiques policières relativement à la prostitution, les opinions étaient moins tranchées : un peu plus de la moitié des Albertains interviewés étaient d'accord pour dire que les corps policiers devaient intensifier leurs efforts de lutte contre la prostitution, tandis que 21 % ont dit n'être ni en accord ni en désaccord avec cet énoncé; il s'agit là du plus fort pourcentage de réponses neutres obtenu dans l'enquête. Quoi qu'il en soit, cette tendance se manifestait selon le critère aussi bien du sexe que du niveau d'instruction et de la force des convictions religieuses. Les femmes étaient plus nombreuses (57 %) que les hommes (45 %) à dire que la police devait intensifier ses efforts de lutte contre la prostitution. Le lieu de résidence et la taille de la collectivité ne semblent pas avoir de rapport avec l'opinion des enquêtés sur cette question. Toutefois, les résidents de Calgary étaient proportionnellement les moins nombreux à être d'accord avec cet énoncé (46 %), tandis qu'à Edmonton la proportion correspondait à la moyenne provinciale. C'est parmi les répondants ayant moins de 12 années d'études qu'il y avait la plus forte proportion de personnes d'accord pour dire que la police devait intensifier la lutte contre la prostitution (66 %) et parmi les répondants qui avaient 16 années d'études et plus que la proportion était le plus faible (41 %). Pareillement, une proportion plus élevée de personnes ayant de fortes convictions religieuses ont dit être d'accord avec l'énoncé (59 %) que de personnes n'ayant pas de très fortes convictions (47 %).

Rejet de la prostitution de rue... En 1993, 48 % des Albertains interrogés ont dit être choqués lorsqu'ils voyaient des prostitués faire le trottoir, les femmes étant relativement plus nombreuses (55 %) que les hommes (41 %) à exprimer cette opinion. Plus les répondants habitaient près des secteurs de prostitution, moins la vue des prostitués paraissait les offenser. Environ 56 % des répondants qui habitaient une région rurale ou un village ont dit être choqués par la vue de prostitués faisant le trottoir. Dans les villes (sauf à Calgary), la proportion n'était plus que d'environ 50 %. Les répondants de Calgary semblent être plus tolérants puisque la proportion de ceux qui étaient d'accord avec l'énoncé n'était que de 41 %. Les personnes ayant de fortes convictions religieuses étaient proportionnellement plus nombreuses (57 %) que celles qui n'avaient pas de très fortes convictions (46 %) à se dire choquées par la vue de prostitués faisant le trottoir.

... mais aussi refus des quartiers réservés La désignation de quartiers réservés permettrait de circonscrire la prostitution de rue à un secteur défini et limiterait le problème des prostitués faisant le trottoir au grand jour. Seulement 42 % des Albertains interviewés étaient favorables à la création de quartiers réservés où les prostitués pourraient exercer leur activité sans risquer d'être arrêtés; et 41 % étaient contre. Les hommes étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux (46 %) que les femmes (38 %) à être favorables à la création de quartiers réservés. Les répondants qui ont dit être choqués par la vue de prostitués faisant le trottoir étaient beaucoup moins nombreux (34 %) que les autres à être favorables à la création de quartiers réservés. Par contraste, les personnes que la vue de prostitués ne choquait pas étaient relativement plus nombreuses (54 %) à être favorables à la création de quartiers réservés. Sur cette question des quartiers réservés, l'opinion des résidents d'Edmonton et de Calgary différait encore : 43 % des résidents d'Edmonton, comparativement à 51 % de ceux de Calgary, étaient favorables à la création de tels quartiers.

Erin Gibbs Van Brunschot est inscrite au programme de doctorat en sociologie à la University of Alberta.

- Pour plus de renseignements sur le sujet, voir la communication intitulée *Survey Highlights # 15: Public Opinion Toward Street Prostitution*, Population Research Laboratory (PRL), Department of Sociology, University of Alberta ou appeler au PRL en composant le (403) 492-4659.

L'usage des médicaments chez les Canadiens âgés

par Michael Bergob

Les personnes âgées de 65 ans et plus, comme les plus jeunes, qui font un usage approprié des médicaments, prescrits ou non par un médecin, peuvent maintenir ou améliorer leur bien-être, tandis que celles qui en font une utilisation mauvaise ou excessive, souvent sans le vouloir, peuvent aggraver leurs problèmes de santé ou s'en créer de nouveaux. Si la majorité des médicaments consommés par les personnes âgées le sont pour des raisons médicales, il n'en reste pas moins que chaque année un nombre élevé de personnes âgées sont hospitalisées parce qu'elles souffrent de maladies causées par des médicaments[1].

Ce n'est cependant que chez une minorité de personnes âgées que l'on observe une forte consommation de médicaments. D'après les résultats de l'Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues (ENAAD), effectuée en 1989 pour Santé Canada, un peu plus du quart des femmes âgées et environ un cinquième des hommes âgés ont déclaré avoir pris trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête. Les

personnes âgées qui faisaient usage de plusieurs médicaments étaient proportionnellement plus nombreuses que les autres à penser que leur santé se détériorait, qu'elles avaient une vie stressante et qu'elles ne pouvaient pas se tourner vers leur famille ou des amis en cas de difficulté.

L'usage de plusieurs médicaments est plus fréquent chez les personnes âgées que chez les jeunes En 1989, parmi les répondants âgés, 27 % des femmes et 19 % des hommes consommaient trois médicaments et plus dans le mois précédant l'ENAAD. À titre de comparaison, seulement 15 % des femmes et 13 % des hommes chez les personnes de 15 à 34 ans ont indiqué ce niveau de consommation. Les proportions correspondantes chez les personnes de 35 à 64 ans étaient de 18 % pour les femmes et de 14 % pour les hommes.

Chez les femmes âgées, l'usage de plusieurs médicaments augmente avec l'âge, tandis que chez les hommes âgés, il diminue. Environ le quart (24 %) des femmes de 65 à 69 ans consommaient trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête, comparativement à 29 % des femmes de 70 à 74 ans et à 28 % des femmes de 75 ans et plus. Chez les hommes âgés, 22 % des répondants de 65 à 69 ans faisaient usage de plusieurs médicaments, comparativement à 18 % des répondants de 70 à 74 ans et à 16 % de ceux de 75 ans et plus.

Les médicaments consommés par les personnes âgées sont principalement des médicaments prescrits L'usage de médicaments prescrits est beaucoup plus fréquent chez les personnes âgées que chez les plus jeunes. Les personnes âgées représentent 12 % de la population canadienne, mais elles consomment de 20 % à 30 % des médicaments prescrits[2]. Si les personnes âgées consomment plus de médicaments prescrits, c'est non seulement parce qu'elles ont des problèmes de santé associés au vieillissement, mais aussi parce que les provinces et les territoires ont tous des régimes de remboursement des médicaments prescrits à l'intention des résidents de 65 ans et plus[3].

Parmi les répondants âgés, 18 % des femmes et 14 % des hommes ont déclaré avoir consommé trois médicaments prescrits et plus dans le mois précédant l'enquête[4]. En comparaison, seulement 8 % des femmes et 6 % des hommes parmi les répondants de 35 à 64 ans et 5 % des femmes et 2 % des hommes parmi les répondants de 15 à 34 ans en consommaient autant.

Usage des médicaments chez les Canadiens, 1989 TSC

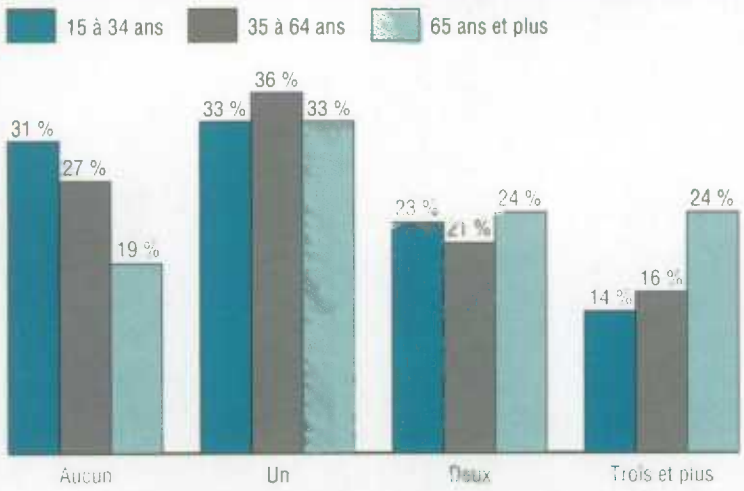

Nombre de médicaments utilisés dans les 30 jours précédant l'enquête

Source : Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues, données non publiées.

Cinq principaux médicaments prescrits utilisés par les personnes âgées, 1989 TSC

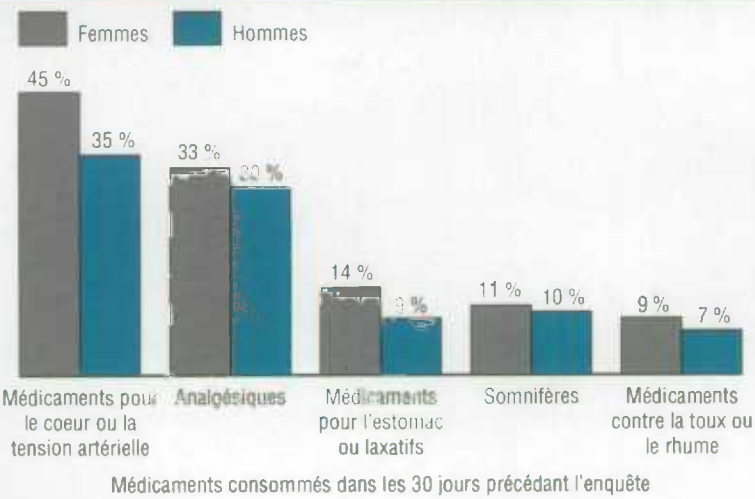

Médicaments consommés dans les 30 jours précédant l'enquête

Source : Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues, données non publiées.

1. S. Asthana et V.P. Sood. «Prescribing for the elderly: One hospital's experience», *Geriatric Medicine (Canada)*, 1987, vol. 3, p. 113-117.

J. Inciardi. «Acute drug reactions among the aged: A research note», *Addictive Diseases*, 1978, vol. 3, p. 383-388.

J. Inciardi. «Over-the-counter drugs: Epidemiology, adverse reactions, overdose deaths, and mass media promotion», *Addictive Diseases*, 1977, vol. 2, p. 253-272.

B.T. Wigdor. «Editorial: Some critical issues related to mental health and medication use in the elderly», *Canadian Journal on Aging*, 1991, vol. 10, p. 296-299.

2. J.D. Tuominen. «Prescription drugs and the elderly in B.C.», *Canadian Journal on Aging*, 1988, vol. 7, p. 174-182.

3. Jeremiah Hurley et Nancy Arbuthnot Johnson. «The Effects of Co-Payments within Drug Reimbursement Programs», *Canadian Public Policy*, 1991, vol. XVII, p. 473-489.

4. Les autres répondants âgés qui faisaient usage de plusieurs médicaments ont indiqué qu'ils consommaient des médicaments aussi bien prescrits que non prescrits.

Chez les femmes âgées, la consommation de médicaments prescrits a tendance à augmenter avec l'âge : environ 15 % des répondantes de 65 à 69 ans avaient fait usage de trois médicaments prescrits et plus, comparativement à 19 % des répondantes de 70 à 74 ans et à 20 % de celles de 75 ans et plus. Parmi les hommes âgés, la proportion de ceux qui avaient consommé des médicaments prescrits passait au contraire de 15 %, chez les répondants de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans, à 12 % chez les hommes de 75 ans et plus.

Un très petit nombre de personnes âgées interviewées au moment de l'ENAAD ont déclaré avoir consommé trois médicaments non prescrits et plus au cours du mois précédant l'enquête. À l'opposé, 4 % des femmes et 5 % des hommes, chez les personnes de 15 à 34 ans, et 3 % tant des femmes que des hommes de 35 à 64 ans avaient consommé trois médicaments non prescrits et plus pendant ce mois. La

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues

L'Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues (ENAAD) a été effectuée par Statistique Canada en mars 1989 pour Santé Canada (anciennement Santé et Bien-être Canada). Les données ont été recueillies au moyen d'interviews téléphoniques auprès d'un échantillon de près de 12 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus réparti dans les 10 provinces et excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels comme les maisons de convalescence, les hôpitaux et les établissements carcéraux. Les personnes âgées vivant en établissement institutionnel, qui peuvent être proportionnellement plus nombreuses que celles qui vivent dans un ménage privé à avoir des problèmes de santé et donc à consommer beaucoup de médicaments, n'étaient pas incluses dans l'enquête. Aussi, le niveau de consommation de médicaments parmi l'ensemble des personnes âgées peut être supérieur aux estimations établies à partir des résultats de l'ENAAD.

Médicaments inclus dans le questionnaire de l'ENAAD

Les répondants interviewés au moment de l'ENAAD devaient indiquer s'ils avaient fait usage des médicaments énumérés ci-après dans les 30 jours précédant l'enquête et si les médicaments consommés étaient ou non des médicaments prescrits :

- analgésiques, par exemple l'aspirine
- tranquillisants, par exemple Valium
- amaigrisseurs ou stimulants
- antidépresseurs
- antidouleurs, par exemple la codéine, le démérol et la morphine
- médicaments contre les allergies, par exemple Sinutab
- médicaments contre la toux et contre le rhume
- pénicilline ou antibiotiques semblables
- médicaments pour le coeur ou la tension artérielle
- insuline ou médicaments semblables pour le traitement du diabète
- somnifères
- médicaments pour l'estomac ou laxatifs

Proportion de personnes âgées faisant usage de plusieurs médicaments[1], 1989

TSC

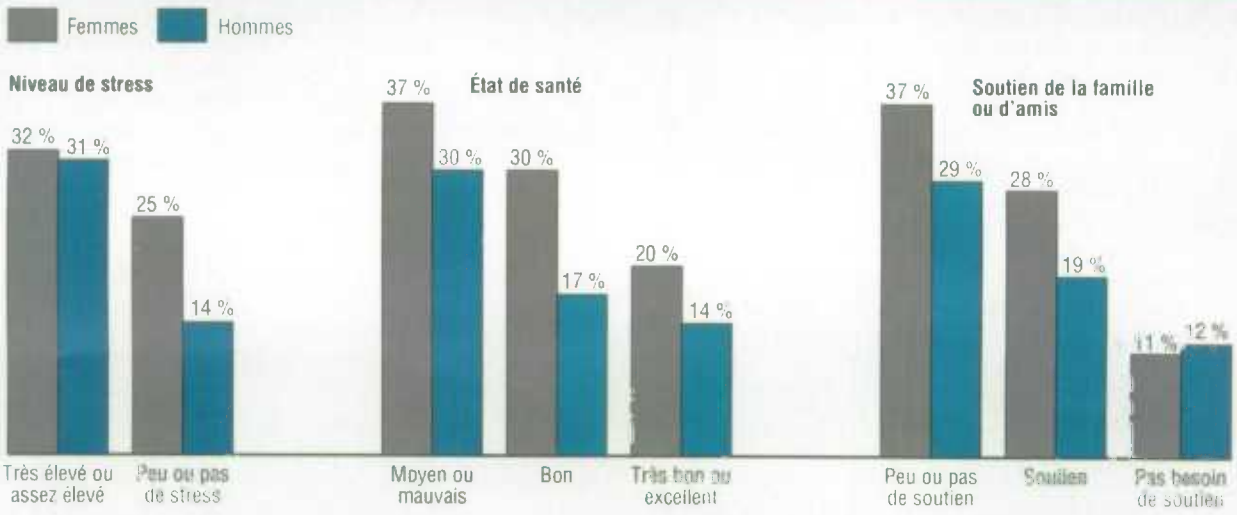

1. Personnes ayant consommé trois médicaments et plus dans les 30 jours précédant l'enquête.
Source : Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues, données non publiées.

proportion de personnes âgées ayant déclaré avoir pris même deux médicaments non prescrits, dans le mois précédant l'enquête, était également très faible (moins de 5 %). Relativement peu de femmes et d'hommes âgés, indépendamment de l'âge, ont déclaré avoir pris plus d'un médicament non prescrit dans le mois précédant l'enquête.

Les médicaments le plus souvent prescrits sont les médicaments pour le coeur et pour la tension artérielle Les médicaments que prennent le plus fréquemment les personnes âgées montrent la nature de leurs problèmes de santé les plus courants. Les médicaments prescrits pour le coeur et pour la tension artérielle sont, de loin, ceux qu'utilisent le plus de personnes âgées : dans les 30 jours précédant l'ENAAD de 1989, 45 % des femmes et 35 % des hommes de cet âge ayant répondu à l'enquête avaient pris des médicaments prescrits de ce genre. Venaient ensuite les analgésiques prescrits (comme l'aspirine), consommés par environ un tiers aussi bien des hommes que des femmes. Les médicaments pour l'estomac et les laxatifs suivaient, au troisième rang des médicaments prescrits, avec des taux d'utilisation de 14 % pour les femmes et de 9 % pour les hommes. Paradoxalement, il se peut que la fréquence de la consommation des médicaments pour l'estomac soit liée à la fréquence d'utilisation des deux principaux médicaments prescrits : les analgésiques et les antihypertenseurs[5].

Certaines personnes âgées (20 % des femmes et 19 % des hommes) prenaient aussi des analgésiques non prescrits. En réunissant les analgésiques non prescrits à ceux qui sont prescrits, on constate que les médicaments de ce genre sont ceux qui avaient le plus fort taux d'utilisation chez les personnes âgées : 53 % des femmes et 49 % des hommes ont déclaré avoir pris un analgésique prescrit ou non dans les 30 jours précédant l'enquête. En outre, 6 % des femmes âgées et 4 % des hommes âgés ont dit avoir pris des médicaments non prescrits pour l'estomac ou des laxatifs non prescrits.

Une minorité de personnes âgées ont déclaré avoir, dans les 30 jours précédant l'enquête, consommé des antidouleurs (comme la codéine, le démérol et la morphine) et des somnifères ou tranquillisants, prescrits ou non. En 1989, parmi les répondants âgés, 11 % des femmes et 10 % des hommes ont déclaré avoir pris des somnifères, tandis que pour les antidouleurs les proportions étaient de 4 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes. Parmi les personnes âgées, l'usage de tranquillisants était plus fréquent parmi les femmes (7 %) que chez les hommes (4 %).

L'usage de plusieurs médicaments est plus fréquent chez les personnes âgées qui jugent leur état de santé moyen ou mauvais La détérioration de la santé est souvent considérée comme une conséquence normale du vieillissement. Pourtant, lorsque dans l'ENAAD de 1989 on a demandé aux répondants âgés de comparer leur état de santé à celui d'autres personnes de leur âge, les trois quarts ont dit avoir une santé très bonne ou excellente. Naturellement, les répondants âgés qui jugeaient leur état de santé très bon ou excellent étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux que ceux qui jugeaient le leur moyen ou mauvais à avoir fait usage d'un ou deux médicaments ou de trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête.

En 1989, 21 % des femmes âgées et 29 % des hommes âgés qui ont déclaré avoir un état de santé très bon ou excellent ont dit n'avoir pas pris de médicaments dans les 30 jours précédant l'enquête. À l'opposé, seulement 11 % des femmes et 13 % des hommes qui jugeaient leur état de santé moyen ou mauvais ont déclaré n'avoir pas consommé de médicaments pendant cette période.

Seulement 20 % des femmes âgées qui avaient déclaré un état de santé très bon ou excellent ont utilisé trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête, comparativement à 37 % de celles qui avaient jugé leur état de santé moyen ou mauvais. De même, 14 % des hommes âgés qui avaient déclaré être en très bonne ou en excellente santé ont pris trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête, contre 30 % de ceux qui avaient dit avoir un état de santé moyen ou mauvais.

Parmi les personnes âgées, celles qui se disent stressées sont plus nombreuses que les autres à juger leur état de santé mauvais et à faire usage de plusieurs médicaments On idéalise souvent la retraite en se la représentant comme une vie de repos et de loisir; et, en général, les personnes âgées estiment mener une vie moins stressante que les plus jeunes. Au moment de l'ENAAD de 1989, 34 % des personnes interviewées ont déclaré avoir une vie assez ou très stressante, comparativement à environ 60 % aussi bien des personnes de 15 à 34 ans que des personnes de 35 à 64 ans. Parmi les personnes âgées, les femmes étaient un peu plus nombreuses (36 %) que les hommes (31 %) à déclarer avoir une vie stressante. L'ENAAD ne demandait pas aux répondants d'indiquer la source de leur stress, de sorte qu'on ne peut pas savoir si le sentiment d'être stressé engendre des problèmes de santé chez les personnes âgées ou, inversement, si les problèmes de santé sont à l'origine du stress qu'elles ressentent.

Les personnes âgées qui avaient déclaré avoir une vie stressante étaient proportionnellement deux fois plus nombreuses que celles qui ressentaient peu ou pas de stress dans leur vie à juger leur état de santé moyen ou mauvais. En 1989, 37 % des femmes âgées qui avaient dit avoir une vie assez ou très stressante jugeaient leur état de santé moyen ou mauvais, comparativement à 19 % de celles qui avaient déclaré avoir peu ou pas de stress dans leur vie. Chez les hommes âgés, 39 % des répondants ayant

dit avoir une vie stressante ont déclaré avoir un état de santé moyen ou mauvais, comparativement à 18 % de ceux qui avaient affirmé avoir peu ou pas de stress dans leur vie.

Une plus forte proportion de femmes de 65 à 69 ans (39 %) ont dit se sentir stressées que de femmes de 70 à 74 ans (31 %) et de femmes de 75 ans et plus (36 %). En revanche, la proportion d'hommes âgés qui se sont déclarés stressés augmentait légèrement avec l'âge, passant de 30 %, chez les répondants de 65 à 69 ans, à 33 %, chez les répondants de 75 ans et plus.

En 1989, 32 % des femmes âgées qui ont répondu qu'elles avaient une vie assez ou très stressante ont déclaré avoir fait usage de trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête, comparativement à 25 % de celles qui avaient indiqué avoir une vie peu ou pas stressante. Des écarts plus importants ont été observés chez les hommes âgés : ceux qui jugeaient avoir une vie stressante étaient deux fois plus nombreux (31 %) que ceux qui estimaient ne pas avoir une vie stressante (14 %) à déclarer qu'ils faisaient usage de trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête.

Les personnes âgées qui ne recevaient pas d'aide d'amis ou de leur famille étaient plus nombreuses à avoir une vie stressante et à faire usage de plusieurs médicaments La majorité des femmes (65 %) et des hommes (69 %) âgés qui ont déclaré pouvoir se tourner vers leur famille ou des amis en cas de difficulté ont affirmé qu'ils éprouvaient peu ou pas de stress dans leur vie. Par contre, moins de la moitié des femmes (37 %) et des hommes (48 %) âgés qui ont dit ne pas pouvoir compter sur le soutien de leur famille ou d'amis en cas de difficulté ont déclaré éprouver peu ou pas de stress dans leur vie. Toutefois, une très forte proportion de femmes (93 %) et d'hommes (83 %) âgés qui ont affirmé n'avoir pas besoin du soutien de leur famille ou d'amis ont également indiqué qu'ils éprouvaient peu ou pas de stress dans leur vie.

Les personnes âgées qui ont dit pouvoir compter sur le soutien de leur famille ou d'amis étaient relativement plus nombreuses que les autres à juger être en très bonne ou en excellente santé : parmi celles-ci, 49 % des femmes et 44 % des hommes se sont déclarés en très bonne ou en excellente santé, tandis que seulement 24 % des femmes et 25 % des hommes ont dit avoir un état de santé moyen ou mauvais. En revanche, chez les personnes âgées ayant déclaré ne pas pouvoir compter sur le soutien de leur famille ou d'amis, seulement 27 % des femmes et 21 % des hommes ont affirmé être en très bonne ou en excellente santé. C'est cependant chez les répondants âgés qui estimaient n'avoir pas besoin du soutien de leur famille ou d'amis que l'on a enregistré la plus forte proportion de personnes jugeant leur état de santé très bon ou excellent. Parmi ces répondants, 60 % des femmes et 50 % des hommes jugeaient avoir un état de santé très bon ou excellent, tandis que seulement 17 % des femmes et 10 % des hommes estimaient avoir une santé moyenne ou mauvaise.

L'usage de plusieurs médicaments est beaucoup plus fréquent chez les personnes âgées qui ne pouvaient pas compter sur le soutien de leur famille ou d'amis. Parmi les personnes âgées ayant dit pouvoir compter sur un tel soutien, 28 % des femmes et 19 % des hommes avaient fait usage de trois médicaments et plus dans le mois précédant l'enquête. Par contre, parmi celles qui ne pouvaient pas compter sur le soutien de leur famille ou d'amis, les pourcentages correspondants étaient de 37 % pour les femmes et de 29 % pour les hommes. L'usage de plusieurs médicaments était peu fréquent chez les personnes âgées ayant indiqué n'avoir pas besoin de l'aide de leur famille ou d'amis.

Certaines personnes âgées qui éprouvent du stress et ont d'autres problèmes et qui n'ont pas de source de soutien peuvent faire appel à des spécialistes qui favorisent la médicalisation. Certaines personnes âgées consultent un médecin et font état de problèmes de santé quand, en fait, c'est d'une autre forme d'aide dont elles ont besoin. Si, par conséquent, on sensibilisait les personnes âgées à l'existence de services de counselling et d'autres services de soutien et si on leur en facilitait l'accès, on pourrait peut-être réduire la demande de prestations médicales[6].

Conclusion Les personnes âgées se disent pour la plupart en très bonne ou en excellente santé, et celles qui font usage de plusieurs médicaments sont en assez petit nombre. En outre, la plupart des médicaments consommés par les personnes âgées sont des médicaments prescrits. Bien que les ordonnances soient données par des professionnels de la santé, les médicaments prescrits peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des personnes âgées s'ils sont mal employés ou associés par erreur à certains autres médicaments. Cela peut se produire si, par exemple, une personne âgée ou un fournisseur de soins ne suit pas les indications et la posologie. Les professionnels de la santé doivent également s'assurer que les personnes âgées utilisent les médicaments prescrits de la façon appropriée et veiller à ce que les médicaments qu'ils leur donnent ne soient pas incompatibles avec d'autres médicaments qu'elles peuvent consommer. L'amélioration des moyens de contrôle des médicaments qu'utilisent les personnes âgées pourra aider à réduire le risque de mauvais usage des médicaments, en particulier chez celles qui prennent plusieurs médicaments ou qui ont plusieurs médecins ou pharmaciens.

Les prestations consenties aux personnes âgées pour l'achat de produits pharmaceutiques sont un des postes de dépense qui augmente le plus rapidement dans le budget de soins de santé des provinces[3]. On se demande donc ce que pourront coûter dans l'avenir les médicaments subventionnés pour les personnes âgées, dans une population qui vieillit rapidement.

Toutefois, les problèmes de santé qui obligent aujourd'hui les personnes âgées à prendre des médicaments peuvent être liés à des habitudes de vie qui étaient très différentes de celles des jeunes Canadiens. Les personnes aujourd'hui âgées ont connu des guerres, des crises économiques et des environnements de travail dangereux, et elles ont vécu à des époques où elles n'ont pas été sensibilisées aux dangers de diverses habitudes de vie autrefois jugées acceptables, par exemple l'usage du tabac et la consommation d'alcool. On ne sait pas si dans l'avenir les personnes âgées consommeront moins de médicaments que celles d'aujourd'hui, mais la sensibilisation accrue du public à l'importance de la santé et l'adoption d'habitudes de vie et de comportements plus sains feront peut-être que les personnes âgées de demain seront en meilleure santé et auront moins besoin de soins médicaux.

5. Harold M. Silverman. *The Pill Book*, New York, Bantam Books, 1992.

6. D.K. Freeborn, C.R. Pope, J.P. Mullooly, et B.H. McFarland. «Consistently High Users of Medical Care Among the Elderly», *Medical Care*, 1990, vol. 28, p. 527-540.

Michael Bergob est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

Les comportements en matière de santé

Différences entre les provinces

Adaptation d'après Enquête promotion santé Canada : rapport technique, 1990.

Les habitudes de vie des Canadiens – y compris les moyens qu'ils prennent pour prévenir la maladie et les blessures accidentelles – déterminent leur état de santé et leur bien-être tant actuels que futurs. Par exemple, les personnes qui font régulièrement de l'exercice, ne fument pas et ne font pas d'embonpoint estiment être en meilleure santé que les autres. Les catégories dans lesquelles on trouve la plus forte proportion de personnes ayant de bonnes habitudes de vie sont les jeunes, les personnes ayant fait des études universitaires et les personnes qui ont un revenu élevé. Il n'est donc pas surprenant que les provinces ayant un gros effectif de personnes jeunes, instruites et à revenu élevé – en particulier l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique – soient également celles qui ont les plus forts pourcentages de personnes ayant de bonnes habitudes de vie. Les résidents de ces provinces sont proportionnellement plus nombreux que les autres à faire régulièrement de l'exercice, à faire mesurer leur tension artérielle et à ne jamais prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. De même, les femmes sont relativement plus nombreuses en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'ailleurs au Canada à appliquer diverses mesures de dépistage du cancer comme le test PAP et l'auto-examen mensuel des seins.

Caractéristiques de la population TSC

% de la population de 15 ans et plus possédant un diplôme universitaire, 1991

Revenu moyen du ménage, 1990 (en dollars)

Source : Statistique Canada, publications nos 93-328 et 93-331 au catalogue.

Habitudes de vie

Usage du tabac : De 1985 à 1990, la proportion de Canadiens de 15 ans et plus qui fumaient des cigarettes régulièrement ou à l'occasion est passée de 34 % à 29 %. En 1990, la plupart des provinces avaient des taux d'usage du tabac comparables. Le Québec, toutefois, comptait relativement plus de fumeurs (34 %) que les autres provinces. La Colombie-Britannique et l'Ontario sont les provinces qui avaient les plus faibles proportions de fumeurs, soit respectivement 26 % et 27 %.

L'usage du tabac est plus fréquent parmi les Canadiens âgés de 25 à 44 ans, ceux qui sont peu instruits et ceux qui ont un faible revenu[1]. En 1990, 34 % des personnes n'ayant pas dépassé ou pas atteint le niveau des études primaires fumaient régulièrement ou à l'occasion, comparativement à 18 % des personnes ayant fait des études universitaires. De même, 36 % des personnes qui étaient dans la tranche de revenu inférieure fumaient, comparativement à 25 % de celles qui étaient dans la tranche supérieure.

Consommation d'alcool : La proportion de Canadiens qui étaient des consommateurs d'alcool (c'est-à-dire qui avaient consommé de l'alcool au moins une fois dans l'année précédant l'Enquête promotion santé) est demeurée constante (81 %) entre 1985 et 1990. En 1990, la proportion de consommateurs était plus basse dans les provinces de l'Atlantique que dans le reste du Canada. Par exemple, 68 % des répondants de l'Île-du-Prince-Édouard interrogés dans l'enquête de 1990 ont déclaré avoir pris une consommation alcoolique au cours de l'année précédente, comparativement à 84 % des répondants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. De plus, les consommateurs des provinces de l'Atlantique avaient, dans l'ensemble, un niveau de consommation inférieur à celui des consommateurs des autres provinces. Les consommateurs du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve avaient le niveau de consommation le plus faible (en moyenne 3,8 verres dans la semaine précédant l'enquête) et ceux du Québec et de l'Ontario, le niveau le plus élevé (respectivement 4,8 et 4,5 verres).

En 1990, environ la moitié des consommateurs prenaient de l'alcool deux fois par mois ou moins, 46 % en prenaient une fois par semaine et 7 % en prenaient tous les jours. Les personnes qui consommaient de l'alcool avaient pris en moyenne 4,4 verres la semaine avant l'enquête. Les personnes de 20 à 44 ans étaient proportionnellement les plus nombreuses à consommer de l'alcool (environ 90 %), tandis qu'on observait une proportion de consommateurs nettement moindre (62 %) chez les personnes âgées.

Il y a une étroite corrélation entre la consommation d'alcool, le niveau d'instruction et le revenu. Il y avait relativement moins de consommateurs chez les personnes qui n'avaient pas dépassé le niveau des études primaires que chez les personnes ayant fait des études universitaires (71 % comparativement à 88 %). De même, la proportion de consommateurs passait de 62 %, dans la tranche de revenu inférieure, à 92 %, dans la tranche supérieure.

1. Pour les besoins de l'Enquête promotion santé de 1990, on a défini cinq tranches de revenu en tenant compte du revenu du ménage et du nombre de personnes composant le ménage.

Habitudes de vie, 1990

TSC

Personnes qui fument[1]

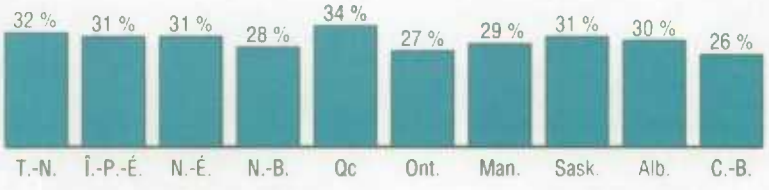

Personnes qui consomment de l'alcool[2]

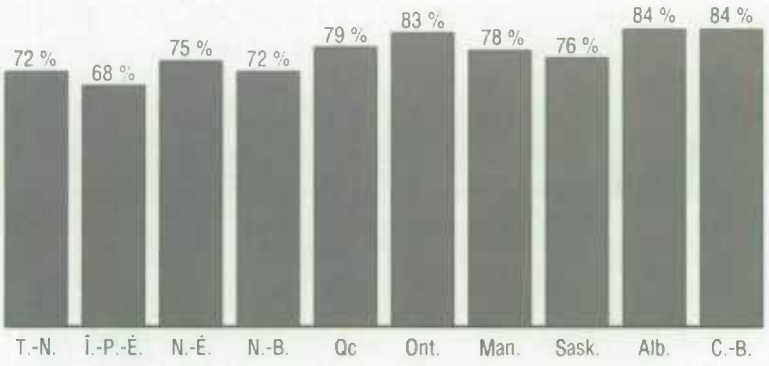

Personnes qui font de l'exercice au moins trois fois par semaine

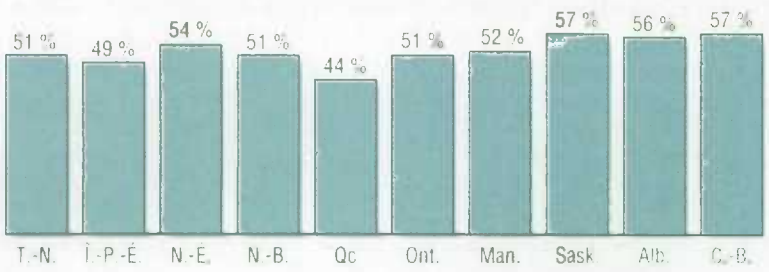

1. Personnes qui fument des cigarettes quotidiennement ou à l'occasion.
2. Personnes qui ont pris au moins une consommation alcoolique dans les 12 mois précédant l'enquête.
Source : Santé Canada, *Enquête promotion santé Canada : rapport technique, 1990.*

Usage de tranquillisants, de marijuana ou de haschisch : La proportion d'enquêtés ayant déclaré faire usage de ces drogues est assez faible. En 1990, 5 % des répondants ont dit prendre des tranquillisants, et la proportion était la même pour la marijuana ou le haschisch. Les écarts entre les provinces pour ce qui est de la consommation de ces drogues étaient faibles, si l'on exclut le Québec et la Colombie-Britannique. Au Québec, 8 % des enquêtés ont déclaré avoir pris des tranquillisants dans l'année précédant l'enquête, chiffre plus élevé que dans les autres provinces, où la proportion variait entre 3 % et 5 %. En Colombie-Britannique, 8 % des enquêtés ont répondu qu'ils avaient consommé de la marijuana ou du haschisch dans l'année précédant l'enquête; dans les autres provinces, cette proportion était de 4 % à 6 %.

L'usage de tranquillisants et de marijuana ou de haschisch variait selon l'âge. Les répondants âgés étaient proportionnellement plus nombreux (11 %) que les jeunes (moins de 10 %) à avoir pris des tranquillisants dans l'année précédant l'enquête de 1990. L'usage de la marijuana ou du haschisch était au contraire plus fréquent chez les jeunes. En 1990, 13 % des répondants de 20 à 24 ans et 9 % des répondants de 25 à 34 ans ont déclaré avoir pris de la marijuana ou du haschisch dans l'année précédant l'enquête; chez les personnes de 45 ans et plus, pratiquement aucun enquêté n'a déclaré avoir fait usage de ces drogues.

Exercice : D'après les résultats de l'enquête, la moitié des Canadiens ont fait de l'exercice au moins trois fois par semaine en 1990. La proportion de personnes qui font de l'exercice varie beaucoup selon la région, les résidents de l'Ouest étant relativement plus nombreux que ceux du Québec et des provinces de l'Atlantique à faire de l'exercice régulièrement. En 1990, 57 % des résidents de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan et 56 % de ceux de l'Alberta ont fait de l'exercice au moins trois fois par semaine, comparativement à 44 % et à 49 %, respectivement, des résidents du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Prévention des maladies et des accidents

Tension artérielle et cholestérol : En 1990, 85 % des répondants ont déclaré avoir fait mesurer leur tension artérielle dans les deux années précédant l'enquête, cette proportion étant à peu près la même qu'en 1985. Dans les différentes provinces, les proportions de répondants ayant indiqué avoir fait mesurer leur tension artérielle étaient proches de la moyenne nationale et se situaient entre 82 % et 88 %. Seul faisait exception le Québec, où 79 % des enquêtés ont déclaré avoir fait mesurer leur tension artérielle. Cela peut expliquer en partie pourquoi le Québec était également la province qui avait la plus faible proportion de personnes ayant jamais reçu un diagnostic d'hypertension (11 %). Les résidents des provinces de l'Atlantique étaient de façon générale plus nombreux que ceux de l'Ontario et des provinces de l'Ouest à souffrir d'hypertension.

En 1990, les répondants âgés étaient relativement plus nombreux (93 %) que les autres à avoir eu un contrôle récent de leur tension artérielle. Ils étaient en outre proportionnellement beaucoup plus nombreux que les jeunes à avoir déclaré avoir déjà souffert d'hypertension (33 %, comparativement à moins de 8 % des enquêtés de moins de 35 ans).

Environ un neuvième des répondants (11 %) ont déclaré s'être fait diagnostiquer un taux de cholestérol élevé dans le sang. La proportion de personnes ayant reçu un tel diagnostic était égale à la moyenne nationale dans sept provinces; elle était inférieure à la moyenne nationale dans deux des provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, 8 %, et l'Île-du-Prince-Édouard, 9 %) et supérieure à cette moyenne dans une des provinces de l'Ouest, l'Alberta (13%).

Mesures de dépistage du cancer chez les femmes : Un peu plus du quart (27 %) des répondantes ont déclaré avoir pratiqué l'auto-examen des seins (AES) chaque mois l'année précédant l'enquête de 1990. Dans la plupart des provinces, la proportion de femmes ayant fait cet examen était proche de la moyenne nationale. Le Québec faisait toutefois exception : seulement 21 % des répondantes y ont déclaré avoir effectué un AES mensuel. C'est également au Québec que l'on observe le plus fort pourcentage de femmes n'ayant jamais fait l'AES (34 %). Par contre, moins du quart des répondantes de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont indiqué n'avoir jamais fait cet examen.

D'après les résultats obtenus en 1990, la proportion de femmes qui font mensuellement l'AES variait considérablement selon l'âge. Les femmes âgées de 15 à 19 ans avaient la plus faible proportion (environ un dixième) et celles qui avaient de 45 à 64 ans, la proportion la plus élevée (environ un tiers). Contrairement à la plupart des autres comportements en matière de santé, les proportions de femmes qui, à l'intérieur de chaque groupe d'âge, faisaient cet examen variaient peu avec le niveau d'instruction.

En 1990, 70 % des répondantes ont déclaré avoir subi un test PAP (effectué pour détecter la présence de cellules cancéreuses dans le col de l'utérus) dans les trois années précédentes, période qui correspond à la fréquence recommandée. Toutes les provinces sauf le Québec avaient des proportions proches de la moyenne nationale. Au Québec, seulement 57 % des répondantes ont affirmé avoir subi un test PAP dans les trois années précédant l'enquête. Parallèlement, de 12 % à 18 % des répondantes résidant à l'extérieur du Québec ont déclaré n'avoir jamais subi de test PAP, comparativement à 32 % des enquêtées du Québec.

C'est parmi les enquêtées de 25 à 44 ans que l'on a observé le plus fort pourcentage de femmes (environ 85 %) ayant subi un test PAP dans les trois années précédant l'enquête. Les proportions les plus faibles ont été enregistrées pour les femmes de 15 à 19 ans (58 %) et les femmes âgées (44 %). Comme la proportion de personnes peu instruites et de personnes à faible revenu est plus élevée chez les femmes très jeunes et les femmes âgées, il n'est pas surprenant que la proportion de femmes ayant subi un test PAP selon la fréquence recommandée augmente considérablement avec le niveau d'instruction et le revenu.

En 1990, environ un cinquième des répondantes ont déclaré avoir subi une mammographie dans les deux années précédant l'enquête, mais la proportion variait considérablement avec l'âge. Chez les femmes de 50 à 69 ans, c'est-à-dire dans le groupe pour lequel on recommande de subir une mammographie tous les deux ans, 40 % avaient subi ce test dans les deux années précédant l'enquête. En comparaison, seulement 19 % des femmes de 70 ans et plus et 9 % des femmes de 20 à 29 ans avaient subi une mammographie récente. Soulignons cependant que la mammographie de routine n'est pas recommandée pour les femmes de ces deux derniers groupes d'âge.

Parmi les répondantes de 50 ans et plus, 50 % ont déclaré n'avoir jamais subi de mammographie, la proportion étant plus élevée dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan qu'ailleurs au pays.

Par exemple, à Terre-Neuve, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, les proportions de répondantes ayant indiqué n'avoir jamais subi de mammographie étaient respectivement de 74 %, 67 % et 62 %. Par contre, au Québec, en Alberta et au Manitoba, les proportions correspondantes étaient respectivement de 45 %, 46 % et 47 %.

Parmi les enquêtées de 50 ans et plus, il y avait en 1990 relativement plus de femmes n'ayant jamais subi de mammographie chez celles qui n'avaient pas dépassé le niveau des études primaires que chez celles qui avaient fait des études collégiales ou universitaires (55 % contre 44 %). De même, un peu moins des deux tiers des répondantes âgées faisant partie des deux tranches de revenu les plus basses n'avaient jamais passé de mammographie, comparativement à un tiers des répondantes âgées se trouvant dans la tranche de revenu la plus élevée.

Soins et assurance dentaires : L'assurance dentaire n'étant pas universelle, les soins dentaires ne sont pas uniformément accessibles à tous les Canadiens. En 1990, 56 % des Canadiens avaient une assurance dentaire, la proportion étant plus élevée en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Par exemple, les deux tiers des résidents de l'Alberta (67 %) et de l'Ontario (66 %) avaient une assurance dentaire en 1990, comparativement à seulement 40 % des résidents de Terre-Neuve et du Québec.

La proportion de personnes qui ont une assurance dentaire est la plus élevée dans les groupes d'âge jeunes et diminue beaucoup dans les groupes plus âgés. Environ les deux tiers des personnes de moins de 55 ans avaient une assurance dentaire en 1990, comparativement à seulement 43 % des personnes de 55 à 64 ans et à 20 % des personnes âgées.

En 1990, les répondants qui avaient une assurance dentaire étaient relativement plus nombreux (66 %) que les autres (46 %) à avoir consulté un dentiste dans l'année précédant l'enquête. Cette tendance s'observait dans toutes les provinces. En outre, les répondants des deux tranches de revenu supérieures étaient plus nombreux à avoir consulté un dentiste que ceux qui avaient un faible revenu.

Dans l'ensemble du Canada, la quasi-totalité des répondants interrogés en 1990 (qui avaient encore au moins une dent naturelle) qui ont déclaré avoir consulté un dentiste dans l'année précédant l'enquête l'ont fait pour un examen ou pour un nettoyage des dents. Les obturations et les extractions venaient au deuxième rang des motifs de consultation. La pose d'une couronne ou d'un pont, les soins périodontiques et les soins d'urgence étaient plus fréquents chez les personnes âgées que chez les jeunes adultes.

Port de la ceinture de sécurité et alcool au volant : Le port de la ceinture de sécurité est devenu beaucoup plus fréquent qu'il ne l'était, dans une large mesure par suite de l'adoption de nouvelles lois provinciales et de mesures particulières pour en assurer l'application. En 1990, 79 % des répondants ont déclaré qu'ils portaient toujours la ceinture de sécurité, comparativement à 66 % en 1985. En 1990, c'est en Colombie-Britannique et au Québec qu'il y avait les plus fortes proportions de répondants ayant déclaré qu'ils portaient toujours la

Mesures de dépistage du cancer chez les femmes, 1990

TSC

% des femmes pratiquant l'auto-examen des seins une fois par mois

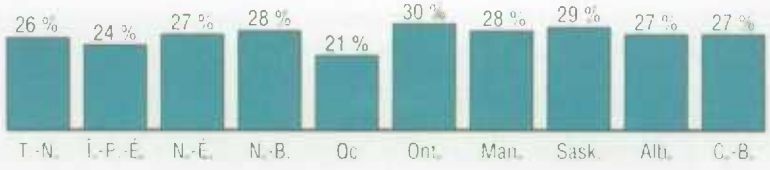

% des femmes ayant passé un test PAP dans les trois années précédant l'enquête

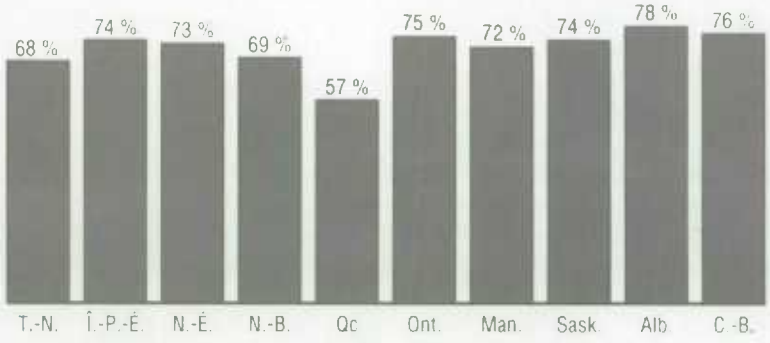

% des femmes de 50 ans et plus n'ayant jamais subi de mammographie

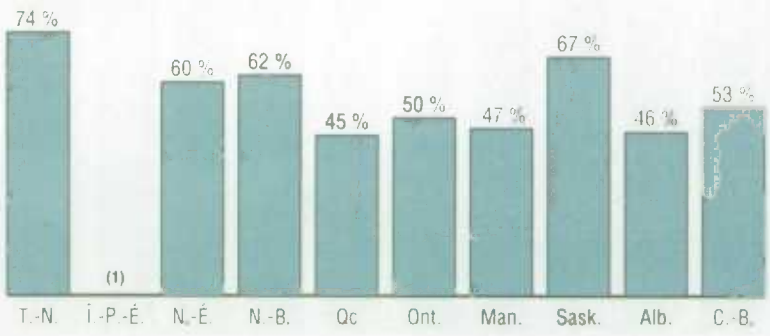

1. Données supprimées en raison de la forte variabilité d'échantillonnage.
Source : Santé Canada, *Enquête promotion santé Canada : rapport technique, 1990.*

ceinture de sécurité (respectivement 87 % et 85 %) et au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard que les proportions étaient les plus faibles (respectivement 64 % et 66 %). Dans les autres provinces, environ les trois quarts des répondants ont dit qu'ils portaient toujours la ceinture de sécurité. En outre, dans toutes les provinces, les femmes étaient relativement plus nombreuses (86 %) que les hommes (72 %) à toujours porter la ceinture de sécurité.

De 1985 à 1990, il y a eu progression du pourcentage de Canadiens s'abstenant de conduire après avoir consommé de l'alcool. Cette hausse est attribuable non seulement aux modifications apportées à la législation, mais aussi à la mise en place de programmes d'information dans les écoles et au renforcement, par les médias, de la réprobation générale à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. En 1990, 56 % des répondants ont déclaré que pendant le mois précédant l'enquête ils s'étaient abstenus de conduire moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool; en 1985, cette proportion était de 50 %. Toutefois, les résultats variaient beaucoup selon la province : les proportions les plus élevées, de 61 % et de 59 %, ont été observés respectivement en Colombie-Britannique et en Alberta, tandis que les plus faibles étaient de 50 %, à Terre-Neuve et en Saskatchewan, et de 51 %, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Différences interprovinciales dans l'auto-évaluation de l'état de santé En 1990, 87 % des enquêtés dans l'ensemble du Canada ont déclaré être en bonne ou en excellente santé. Malgré les différences d'habitudes de vie entre les provinces, les écarts interprovinciaux dans les proportions de personnes s'estimant en bonne ou en excellente santé étaient relativement faibles. Ce sont les résidents de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui étaient proportionnellement les plus nombreux (90 % dans chaque cas) à s'estimer en bonne ou en excellente santé. Les proportions étaient également supérieures à la moyenne nationale à Terre-Neuve (89 %) et en Ontario (88 %) et égales à cette moyenne à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Les résidents du Nouveau-Brunswick (83 %), du Québec et de la Saskatchewan (84 % dans les deux cas) étaient les moins nombreux à juger leur état de santé bon ou excellent.

Dans l'ensemble du Canada, relativement peu d'enquêtés ont déclaré être dans un état de santé moyen ou mauvais, mais les répondants à faible revenu étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que les autres, indépendamment de l'âge, à porter ce jugement sur leur état de santé. Par exemple, la proportion de répondants jugeant leur état de santé moyen ou mauvais était en 1990 sept fois plus élevée dans la tranche de revenu la plus basse (35 %) que dans la tranche la plus élevée (5 %).

- Pour plus de renseignements, voir *Enquête promotion santé Canada : rapport technique, 1990*, T. Stephens et D. Fowler Graham (responsables de publication), Santé Canada, nº H39-263/2-1990F.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'Enquête promotion santé

L'Enquête promotion santé effectuée en 1990 est semblable à celle qui a été faite en 1985. L'enquête de 1990 avait pour objet d'actualiser et d'élargir le champ des données provinciales et nationales recueillies pour la première fois en 1985 sur les comportements, les attitudes, les connaissances et les opinions de la population au chapitre de la santé. Elle a également servi à recueillir des données sur des sujets nouveaux correspondant à des préoccupations plus actuelles comme la santé et les pratiques sexuelles, la santé dentaire et les effets de l'environnement sur la santé.

L'enquête de 1990, comme celle de 1985, a été effectuée par téléphone selon la méthode de composition aléatoire. Dans chaque ménage, on interviewait une personne âgée de 15 ans et plus. L'échantillon, pour les 10 provinces, comptait au total 13 792 répondants.

Proportion de la population souscrivant une assurance dentaire, 1990

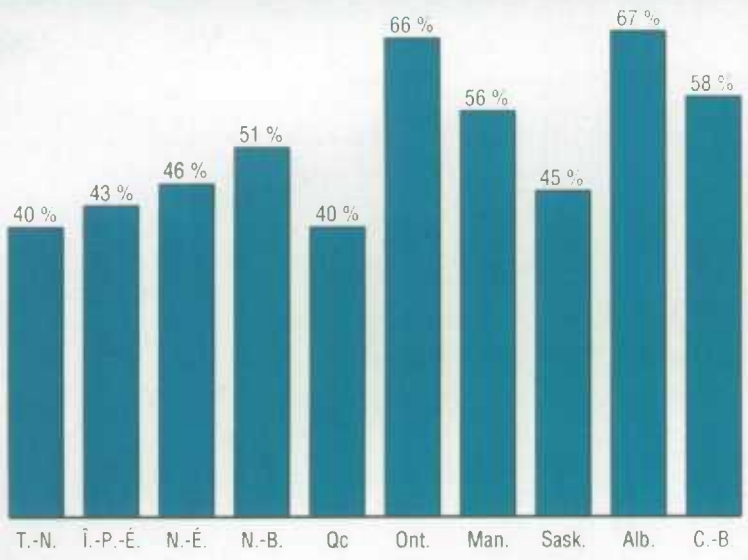

Source : Santé Canada, *Enquête promotion santé Canada : rapport technique, 1990.*

INDICATEURS SOCIAUX

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
POPULATION								
Canada, 1er juillet (en milliers)	26 203,8 IR	26 549,7 IR	26 894,8 IR	27 379,3 IR	27 790,6 IR	28 117,6 PR	28 435,6 PR	28 753,0 PP
Croissance annuelle (%)	1,0 IR	1,3 IR	1,3 IR	1,8 IR	1,5 IR	1,2 PR	1,1 PR	1,1 PP
Immigration[1]	88 639 F	130 813 F	152 413 F	178 152 F	202 979 F	219 250 F	239 435 R	257 465 P
Émigration[1]	50 595 F	47 707 F	40 978 F	40 395 F	39 760 F	43 692 PR	48 519 PR	46 437 PP
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	14,7	14,4	14,5	15,0	15,3	14,3 R	14,0	•
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	6,9	7,1	7,2	7,3	7,1	6,4	•	•
Taux de divorce (pour 1 000 habitants)	3,1	3,4	3,1	3,1	2,9	2,8	•	•
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	915	872	789	776	841	1 046	1 132	1 144
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	11 531	11 861	12 244	12 486	12 572	12 340	12 240	12 383
– secteur des biens (en milliers)	3 477	3 553	3 693	3 740	3 626	3 423	3 307	3 302
– secteur des services (en milliers)	8 054	8 308	8 550	8 745	8 946	8 917	8 933	9 082
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 215	1 150	1 031	1 018	1 109	1 417	1 556	1 562
Taux de chômage (%)	9,5	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3	11,3	11,2
Emploi à temps partiel (%)	15,5	15,2	15,4	15,1	15,4	16,4	16,8	17,3
Taux d'activité des femmes (%)	55,3	56,4	57,4	57,9	58,4	58,2	57,6	57,5
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	34,1	33,3	33,7	34,1	34,7	35,1	•	•
REVENU								
Revenu familial médian	36 858	38 851	41 238	44 460	46 069	46 742	47 719	•
Pourcentage des familles à faible revenu (base de 1986)	13,6	13,1	12,2	11,1	12,1	13,1	13,3	•
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	65,8	65,9	65,3	65,8	67,6	69,6	•	•
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 938,0	4 972,9	5 024,1	5 074,4	5 141,0	5 207,4 F	5 295,1 P	•
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	796,9	805,4	816,9	832,3	856,5	890,4 R	917,4 R	946,3 P
Nombre de doctorats décernés	2 218	2 384	2 415	2 600	2 673 R	2 947	3 136 R	•
Dépenses publiques en matière d'éducation – en % du PIB	5,7	5,6	5,5	5,5 R	5,6 R	6,0	•	•
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires – hommes	41,4	40,5	39,5	39,1	37,3	37,1	•	•
– femmes	44,9	44,0	43,4	42,6	41,2	41,0	•	•
Pourcentage des décès attribuables au cancer – hommes	25,9	26,4	27,0	27,2	27,8	28,1	•	•
– femmes	25,5	26,1	26,4	26,4	26,8	27,0	•	•
Dépenses publiques en matière de santé – en % du PIB	6,0	5,9	5,8 R	5,9 R	6,3 R	6,8	•	•
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
– crimes de violence	808	856	898	948	1 013	1 100 R	1 122	•
– crimes contre la propriété	5 714	5 731	5 630	5 503	5 841 R	6 394 R	6 110	•
– homicides	2,2	2,5	2,2	2,5	2,5	2,8 R	2,7	•
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1991)	166 581,0 R	169 773,5 R	174 328,5 R	181 227,0 R	188 899,1 R	196 775,1	•	•
– en % des dépenses totales	56,4	56,1	56,3 R	55,9 R	56,6 R	58,5	•	•
– en % du PIB	26,1	25,5	24,8 R	25,2 R	26,7 R	29,1	•	•
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0	3 658,0	3 415,5
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5	3 180,5	•
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2	2 723,0	•
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) – variation annuelle en %	+3,3	+4,2	+5,0	+2,4 R	-0,2 R	-1,7	+0,7 R	+2,4
Taux d'inflation annuel (%)	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5	1,8
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	170 863	215 340	189 635	183 323	150 620	130 094	140 126	129 988

– données non disponibles • données non encore disponibles P données provisoires E estimations m chiffres de mars
IR estimations intercensitaires corrigées PP estimations postcensitaires provisoires PR estimations postcensitaires mises à jour R données mises à jour F donnés définitives

1. Pour l'année se terminant le 30 juin.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

Cs 008

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010167072

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix Canada ($ CAN)	Prix À l'étranger
85-002	*Juristat*, vol. 13, nº 4	3,60 $	États-Unis 4,30 $ US Autres pays 5,00 $ US
91-209F	*Rapport sur l'état de la population du Canada*	26,00 $	États-Unis 31,00 $ US Autres pays 36,00 $ US
91-534F	*Mariage et vie conjugale au Canada*	38,00 $	États-Unis 46,00 $ US Autres pays 53,00 $ US
93-310	*Âge, sexe et état matrimonial*	40,00 $	États-Unis 48,00 $ US Autres pays 56,00 $ US
93-312	*Familles : Nombre, genre et structure*	40,00 $	États-Unis 48,00 $ US Autres pays 56,00 $ US
93-320	*Familles : Caractéristiques sociales et économiques*	40,00 $	États-Unis 48,00 $ US Autres pays 56,00 $ US
93-328	*Niveau de scolarité et fréquentation scolaire*	40,00 $	États-Unis 48,00 $ US Autres pays 56,00 $ US
93-331	*Certaines statistiques du revenu*	40,00 $	États-Unis 48,00 $ US Autres pays 56,00 $ US

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composez sans frais le 1-800-267-6677

NOUVELLES PUBLICATIONS DE STATISTIQUE CANADA

L'activité humaine et l'environnement
(nº 11-509 au catalogue) –
35 $/42 $ US/49 $ US

L'état de santé des Canadiens, ESG nº 8
(nº 11-612F au catalogue) –
40 $/48 $ US/56 $ US

La vente directe au Canada
(nº 63-218 au catalogue) –
24 $/29 $ US/34 $ US

Index des enquêtes et questionnaires de Statistique Canada
(nº 12-205 au catalogue) –
28 $/34 $ US/40 $ US

Commerce de détail annuel
(nº 63-223 au catalogue) –
24 $/29 $ US/34 $ US

INFORMATION

...seignements,
...reau régional
...plus près :

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331 ou
1-800-565-7192
Télécopieur : 1-902-426-9538

Québec
Montréal (Qc) : 1-514-283-5725 ou
1-800-361-2831
Télécopieur : 1-514-283-9350

Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586 ou
1-800-263-1136
Télécopieur : 1-416-973-7475

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020 ou
1-800-661-7828
Télécopieur : 1-204-983-7543

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405 ou
1-800-667-7164
Télécopieur : 1-306-780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027 ou
1-800-563-7828
Télécopieur : 1-403-495-5318

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717 ou
1-800-563-7828
Télécopieur : 1-403-292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691 ou
1-800-663-1551
Télécopieur : 1-604-666-4863

Région de la Capitale nationale
1-613-951-8116
Télécopieur : 1-613-951-0581

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

Division du marketing
Ventes et service
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

BUREAU DU POSTE

UN PORTRAIT DU CANADA

POUR CÉLÉBRER LA GRANDEUR DE NOTRE PAYS

Le Canada est un pays qui défie l'imagination. Imaginez un pays où les Terre-Neuviens vivent plus près des Africains que de leurs compatriotes de la Colombie-Britannique. Un pays où se trouve une île sur laquelle s'étend un glacier plus grand que l'Irlande. Imaginez un pays qui compte 2 millions de lacs et le plus long littoral du monde, et pourtant un seul voisin.

Statistique Canada a créé la 54e édition d'***Un portrait du Canada*** pour célébrer la grandeur de notre pays. C'est à partir du riche éventail de données nationales de Statistique Canada que l'on a brossé ce tableau de notre situation sociale, économique, culturelle et politique.

Plus de 60 magnifiques photos, mariées à un texte vivant, offrent une vision claire et détaillée de ce qu'est le Canada d'aujourd'hui.

Découvrez les splendides régions naturelles de ce pays, de même que son paysage humain des plus diversifiés, à travers six chapitres intitulés: ***Le territoire, La population, La société, Les arts et les loisirs, L'économie*** et ***Le Canada dans le monde.***

D'éminents Canadiens, tels Roberta Bondar, astronaute, Jean Béliveau, ancienne vedette de hockey, et W.O. Mitchell, écrivain, y font part de leur vision personnelle du Canada.

Un portrait du Canada... un magnifique ouvrage de collection qui décrit admirablement bien le Canada d'aujourd'hui.

Présenté dans un format de 30 cm sur 23 cm (12,25 po X 9 po), dans une couverture rigide de luxe et en plus de 200 pages, ***Un portrait du Canada*** (N° 11-403F au catalogue) coûte 38 $ plus TPS au Canada, 41,95 $ US aux États-Unis et 48,95 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à **Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), K1A 0T6** ou communiquez avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus proche. La liste figure dans la publication. Pour commander plus rapidement, composez sans frais le **1-800-267-6677** et utilisez votre carte VISA ou MasterCard ou télécopiez votre commande au **(613) 951-1584**.

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.